

MÉMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU MIDI DE LA FRANCE



Tome LXXVI - 2016

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

LES DEMEURES DU XIII^e SIÈCLE DE LA BASTIDE DE CASTELSAGRAT (TARN-ET-GARONNE)

par Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP
et Anne-Laure NAPOLÉONE*

Castelsagrat est une petite bastide implantée au milieu du XIII^e siècle sur les marges du Quercy, face à l'Agenais. Son histoire événementielle et patrimoniale est loin d'être une page blanche, car plusieurs aspects de sa charte, dite de fondation, ont déjà attiré l'attention d'éminents chercheurs et l'intérêt de certains de ses monuments a déjà été signalé. Aucune étude d'envergure n'a cependant cherché à mieux préciser les particularités de cette localité, remarquable tant par son plan que par son architecture civile médiévale.

L'observation inquiète de travaux menés sur deux des plus intéressantes maisons du XIII^e siècle nous a incités à reprendre l'étude de l'habitat médiéval de la bastide. Elle nous a conduits à rassembler toute la documentation disponible sur le bourg, puis à la compléter, par une couverture photographique exhaustive et surtout en réalisant des relevés de deux demeures. Bien que cette recherche ait été conduite par intermittence et par nos seuls moyens, elle autorise néanmoins à proposer une synthèse sur l'histoire matérielle de Castelsagrat durant le Moyen Âge et un panorama de son architecture domestique au lendemain de l'émission de la charte, dans la deuxième moitié du XIII^e siècle. Des limites sont donc posées par les conditions mêmes de cette enquête rapide : il n'a été possible d'étudier en détails que les intérieurs des trois édifices les mieux conservés¹ et l'étude historique a été conduite à partir des seuls documents édités et des publications accessibles.

Présentation générale

Le site

La bastide de Castelsagrat est implantée au nord de la Garonne à l'extrémité orientale d'un plateau, orienté nord-est – sud-ouest et profondément découpé par deux petites rivières, la Barguelonne et la Séoune. Le terroir appartient historiquement au Quercy et au diocèse de Cahors (fig. 1). Il est morphologiquement et géologiquement très proche du Pays de Serres, qui s'étend vers l'ouest et constitue les confins des terres de l'Agenais. Le bourg, à la cote 167, domine assez nettement la vallée de la Séoune de près de 90 m.

* Communication présentée le 5 janvier 2016, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2015-2016 », p. 262.

1. Qu'il nous soit donné ici de remercier chaleureusement les propriétaires des dites maisons, messieurs Alphonse Rodriguez et Alain Reusa, pour la confiance qu'ils nous ont accordée et les facilités offertes pour l'accès durant plusieurs journées à l'intérieur des constructions. La prise de contact a été grandement facilitée par l'entremise de madame le maire de Castelsagrat : qu'elle reçoive le témoignage de notre gratitude. Notre analyse a également bénéficié de l'aide apportée par Bastien Lefèbvre, maître de conférences à l'Université Toulouse - Jean Jaurès, qui a réalisé pour nous plusieurs orthophotos, qui illustrent cet article ; qu'il en soit ici vivement remercié.

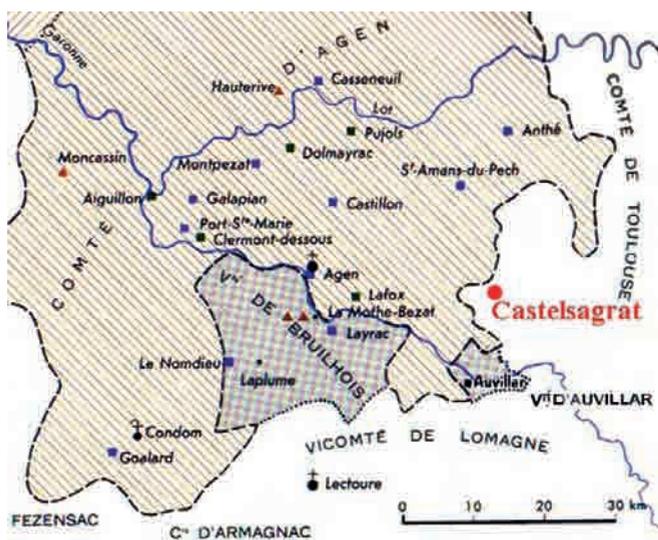


FIG. 1 : CARTE DES SEIGNEURIES AUTOUR DE CASTELSAGRAT À LA FIN DU XIII^e SIÈCLE.
Atlas historique de l'Agenais. DAO P. Garrigou Grandchamp.

Les replats des serres et les fonds plats des vallées offrent des terres favorables aux cultures des grains, qui remontent également par endroits sur les coteaux ou sur les crêtes. L'élevage pouvait occuper les pentes les plus raides et des fonds humides propices aux prairies. Les coteaux accueillent jadis vignes et arbres fruitiers. Le paysage présentait donc autrefois un aspect assez différent de l'actuel : les grandes parcelles y sont maintenant majoritaires et portent des cultures où dominent céréales et légumineuses (fig. 2). Or l'importance de la vigne était considérable au Moyen Âge pour la vie économique de la bastide, ce qui sera amplement évoqué ci-après².

L'eau n'est pas rare, mais elle n'est pas immédiatement disponible à la surface du plateau : elle est à chercher à sa péri-

phérie, comme en atteste la position du lavoir qui utilise une source sur la pente, à l'ouest du bourg. Il fallut donc creuser assez profondément pour disposer d'un approvisionnement régulier au sein même de l'agglomération : trois puits s'égrènent, d'est en ouest, sur la place centrale et de part et d'autre, sur une place secondaire à l'est et une large rue à l'ouest. Ils suffirent aux besoins de la population et l'existence de citernes n'est pas documentée, comme dans le reste du Quercy méridional d'ailleurs.

Ce site était favorable, par la diversité des ressources naturelles, dont la bonne pierre à bâtir, un calcaire blanc que fournit le sous-sol à proximité, et aussi par la facilité qu'il offrait aux déplacements, par deux vallées, en direction de la Garonne.

Cependant, le choix par l'administration capétienne, déployée par le nouveau comte de Toulouse, Alphonse de Poitiers, d'y établir une bastide ne manque pas d'étonner, alors qu'à proximité avait déjà été fondée une autre agglomération, Montjoi³. Il en résulta bien sûr de fréquentes querelles de voisinage et de bornage, nécessitant de bien préciser le ressort de chaque communauté.



FIG. 2 : CASTELSAGRAT : VUE AÉRIENNE vers le sud-est, montrant le bourg dans le terroir cultivé des grandes parcelles du plateau. Carte postale vers 1970.

2. Nul n'a mieux décrit le contexte naturel et humain de la vie rurale en Bas-Quercy que Pierre Deffontaines ; pour la période médiévale, cf. DEFONTAINES 2000, p. 247-252 : il souligne qu'alors « le pays était déjà un grand producteur de blé » et que les vignobles étaient particulièrement importants (p. 249 et note 5).

3. Notons que Montjoi passe également pour une bastide alors qu'elle est toujours nommée *castrum* dans les sources anciennes.

Origines de Castelsagrat

Les origines de Castelsagrat, avant la bastide, sont quelque peu disputées. Émile Rébouis qui, un des premiers, reprit le dossier, en donnant après François Moulenq⁴ une édition de la charte dite de fondation, datée de mai 1270, prétend que « là, sans doute, autant que partout ailleurs, cette concession ne faisait que constater un état de choses plus ou moins ancien, car le village de Castelsagrat est bien antérieur au XIII^e siècle ». Cependant les monuments anciens qu'il évoque à l'appui de son affirmation, comme d'ailleurs François Moulenq⁵, sont inconnus et l'argumentation de grande ancienneté est peu convaincante. Le dossier s'est obscurci un peu plus encore quand l'érudit historien, tout en admettant l'existence d'une communauté avant la charte, émit des doutes quant aux preuves avancées par ses confrères pour établir l'existence antérieure d'un vrai village⁶.

Pourtant il semble assuré qu'une communauté s'était formée avant que ses droits ne fussent mis par écrit par le comte. L'abbé Georges Passerat a naguère rappelé ces circonstances, tout en précisant la date de fondation de la bastide⁷ : si la charte accordée aux habitants date de 1270, il appert que l'agglomération existait déjà et qu'il faut faire remonter aux années 1255-1260 la décision de création et les opérations ayant déterminé la configuration de l'agglomération. Un document en atteste, sans obscurité, et ne permet aucun doute à cet égard : « Le seigneur Guillaume de Bagneux, sénéchal de ce temps-là, malgré l'opposition des habitants de Montjoï, fit édifier la bastide de Castelsagrat sur le territoire dudit *castrum*... »⁸ (fig. 3).

La charte de 1270

François Moulenq⁹ puis Émile Rébouis avaient tous deux publié la charte dite de fondation, datée de 1270 : le premier en donna une édition du texte latin et le second le texte latin accompagné d'une traduction en



FIG. 3 : CARTE DES BASTIDES DANS LE CENTRE ET L'OUEST DU TARN-ET-GARONNE. D'après Séraphin et alii 1998.

4. FRANÇOIS MOULENCQ, « Castelsagrat », *Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. X, 1882, p. 13-32 (dont « Coutumes de Castelsagrat », p. 23-32 : édition du texte latin de 1270).

5. MOULENCQ 1991, t. III, p. 201-202.

6. RÉBOUIS 1887, p. 9 : « M. Boutaric dit que la charte de Castelsagrat fut accordée à la requête des consuls et de la communauté. C'est possible, mais rien dans la charte ne fait allusion à une pareille requête. Selon M. Moulenq, il résulte de l'ensemble de cette charte communale, et notamment des articles 7, 10, 12, 13, 14 et 15, que la ville de Castelsagrat avait eu antérieurement d'autres privilèges. Notre confrère doit sans doute viser les expressions *De jure vel consuetudine patrie secundum bonos usus et consuetudines et bona statuta prius approbata ; statuta dicte ville a nobis facta vel approbata ; jura, dicte ville (et) nostra ; secundum jura et consuetudines approbatas*. Il se peut bien qu'avant d'être élevé à la dignité de bastide, le village de Castelsagrat ait reçu des prédécesseurs d'Alfonse (sic) au comté de Toulouse, des coutumes ou privilèges ; mais les expressions que nous venons de citer sont trop vagues pour en conclure l'existence certaine d'une concession antérieure de coutumes, car cette existence n'est appuyée sur aucun document historique ».

7. PASSERAT 1994, p. 224-225 (juridiction de Castelsagrat) et p. 226-227 (circonstances de sa fondation). Les sources invoquées ont été publiées dans ALBE 1911 (p. 480 et texte latin p. 488-491) et dans FOURNIER et GUÉBIN 1959 (pièce 128, § 198, p. 312 et n° 285, p. 324-325). Voir aussi les développements de Gilles Séraphin, qui apportent toute la clarté possible sur les circonstances de la rédaction de la charte : SÉRAPHIN et alii 1988, p. 277.

8. FOURNIER et GUÉBIN 1959, n° 285, p. 324-325 ; traduction dans PASSERAT 1994, p. 226-227. On notera d'ailleurs que l'opinion du chanoine Pottier était que la fondation remontait à 1267, mais il ne citait pas de sources à l'appui de cette affirmation : POTTIER 1877. Judicaël Pétrowiste a récemment également adopté cette thèse (PÉTROWISTE 2007, t. III, p. 803).

9. FRANÇOIS MOULENCQ, « Castelsagrat », *Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. X, 1882, p. 13-32 (dont « Coutumes de Castelsagrat », p. 23-32 : édition du texte latin de 1270).

français moderne et de commentaires développés. Albert Vigié en publia à nouveau en 1907 le texte latin, mis en regard de ceux des chartes de Riom (en Auvergne) et des bastides de Montclar et de Monflanquin¹⁰.

Cependant, outre la controverse sur la nature du groupement humain existant à Castelsagrat avant la charte, d'autres aspects de celle-ci nourrirent les débats, notamment quant à l'originalité de ses dispositions et surtout à son rôle d'inspirateur d'autres actes. En 1907, déjà, Albert Vigié¹¹ avait remis en cause la position d'Edgard Boutaric¹² – acceptée par Émile Rebouis –, qui la considérait comme « un des types de privilèges concédés aux bastides languedociennes », sur lequel auraient été modelées les chartes d'autres bastides¹³.

Le dossier fut repris par Yves Dossat en 1965. Il détrôna l'ancienneté de la charte de Castelsagrat au profit de celle de l'obscur Novilla, qu'il proposa d'identifier avec Villeneuve, en Lauragais, dont la charte fragmentaire comporte des dispositions identiques à celle de Castelsagrat. Or elle est antérieure, puisqu'elle remonte à janvier 1270 et celle de Castelsagrat au mois de mai. L'auteur proposa donc que ce soit elle, et non plus le texte de notre bastide, qui soit « le prototype d'un groupe particulièrement homogène, qui comprend, outre Castelsagrat et Molières (mai 1270), Villeneuve-sur-Lot et Eymet (juin 1270) »¹⁴. L'article ne comportait cependant rien de nouveau au regard du cadre administratif fixé par la charte pour les habitants de la bastide.

Libertés et limite des droits des habitants

Les dispositions de la charte de Castelsagrat étaient au total assez peu libérales. Ainsi de l'article 41, « ... qui est une réserve générale des droits supérieurs du suzerain [...], car il permettait au comte et à ses successeurs de réduire à néant les privilèges concédés, en leur donnant le droit d'interprétation, selon ce qui leur paraîtrait le meilleur, suivant le changement des temps »¹⁵.

L'administration était confiée à 8 consuls nommés, tous les ans, à la fête de Saint-Jacques (le 25 juillet) : le sénéchal ou le baile, après avoir pris l'avis des notables, choisissait et instituait les consuls, qui n'étaient donc en rien le produit de l'élection populaire (article 14). Leurs attributions consistaient principalement dans le maintien en état de la voirie, des ponts et des fontaines. À cet effet, Alphonse ordonnait aux consuls de lever les impôts indispensables pour l'entretien de la ville, au sou la livre, c'est-à-dire en raison de la fortune de chacun : tous ceux qui possédaient des immeubles, dans les limites du territoire, devaient contribuer aux tailles levées pour subvenir aux besoins de la commune. Dans cette matière fiscale, les consuls agissaient avec l'assistance et le conseil de douze habitants choisis par le peuple, qui pouvait donc ici intervenir. Ces finances faisaient d'ailleurs l'objet d'une étroite surveillance : afin d'assurer la bonne gestion des deniers des communes le comte « ... ordonna de soumettre le compte des collectes et des dépenses à son sénéchal ou à son lieutenant ; les impôts municipaux ne pourraient être établis qu'avec l'autorisation du sénéchal et les comptes lui en seraient rendus » (article 16)¹⁶.

En matière foncière et immobilière la charte accordait en revanche de larges droits d'usage aux habitants, dont ceux de prélever pour leurs constructions les matériaux dans les bois et les carrières du comte, ainsi que celui d'utiliser l'eau des fontaines, autre droit vital (article 4). Elle leur reconnaissait aussi une totale liberté de vente et d'achat. Ainsi pouvaient-ils vendre, donner et aliéner leurs meubles et immeubles au profit de qui ils voudraient, excepté à une église, à un couvent, à un ordre de chevalerie (article 2). Ils pouvaient également acheter, recevoir à cens ou à titre de don, tous les immeubles, à l'exception d'un fief franc-alleu ou militaire, cette réserve étant commune dans les coutumes (article 10).

10. VIGIÉ, tiré à part, 1907, p. 99-112.

11. VIGIÉ, tiré à part, 1907, p. 92.

12. Edgard BOUTARIC, *Saint-Louis et Alphonse de Poitiers. Étude sur la réunion des provinces de l'Ouest et du Midi à la couronne et sur les origines de la centralisation... administrative, d'après des documents inédits*, Paris, Plon, 1870, p. 515.

13. En effet, « plusieurs articles se trouvent reproduits dans les chartes concédées, quelques années plus tard, par Édouard I^{er} à Valence-d'Agen en 1283, à Castel-Amouroux en 1287, et à Saint-Pastour en 1289... [et], dans la même année 1270, une charte de coutumes identiques à celle de Castelsagrat fut accordée aux habitants d'Àymet, en Agenais » : RÉBOUIS 1887, p. 6. Une liste de chartes de coutumes du type dit de Castelsagrat est donnée par Marcel GOURON, *Chartes de franchise de Guyenne et Gascogne. Catalogue des chartes de franchises de la France*, 2 vol., Paris, 1935, Introduction, p. XIX.

14. DOSSAT 1965, p. 23.

15. RÉBOUIS 1887, p. 7. Les références aux articles de la charte qui suivent sont celles de l'édition de cet auteur.

16. RÉBOUIS 1887, p. 12.

Enfin la charte fixait les droits de cens et de mutation : le comte devait chaque année percevoir, pour toute pièce de terre cultivable ou à bâtir de quatre brasses de largeur et de vingt brasses de longueur, plus ou moins attenante au mur ou aux limites de la ville, un droit de cens de douze deniers, et autant pour les droits de mutation au changement de propriétaire ; l'acheteur était quant à lui tenu de payer au seigneur, comme droit de vente, le douzième du prix de la vente (article 11). Ces dispositions fixes étaient fondamentales pour assurer la sécurité des transactions immobilières.

Au titre des libertés et de l'autonomie économique quotidienne dont jouissaient les habitants de la bastide, on notera ce qui concerne la cuisson du pain. Il est en effet communément estimé que les hommes du Moyen Âge étaient assujettis à l'emploi des fours banaux, contre paiements. Or la charte ne prévoyait pas cela : certes, les revenus des fours appartenaient effectivement au comte, qui avait un pain sur vingt, mais seulement sur le pain destiné à la vente, dès lors obligatoirement cuit au four seigneurial. En revanche les habitants pouvaient faire cuire dans leur propre four le pain nécessaire à leur consommation (article 39).

Une autre clause en dit long sur le souci des hommes du temps de garantir un minimum à chacun en cas de détresse : ils avaient obtenu du seigneur que « pour ses dettes, on ne prendra pas en gage à un habitant ses vêtements de tous les jours, son lit ou celui de sa famille, ses outils, ustensiles ou instruments avec lesquels il gagne son pain quotidien » (article 22). Voilà qui humanise la perception que nous nous faisons des conditions de l'époque.

Une économie dynamique, à l'échelle de la province

Le succès de la fondation fut rapide. Les preuves les plus éclatantes en sont fournies par les nombreuses constructions domestiques en pierre, qui seront décrites ci-après, ainsi que par l'érection d'une vaste église, sans doute au début du XIV^e siècle¹⁷.

La prospérité du bourg semble alors fondée sur deux piliers : la richesse de l'agriculture¹⁸ et le commerce. Dans sa thèse, inédite¹⁹, Judaïel Pérowiste a amplement mis en évidence l'articulation des réseaux du commerce entre ce qu'il nomme les « bourgs marchands », ici une des nombreuses « bastides marchandes ». Il caractérise le réseau qui intégrait Castelsagrat dans le circuit des marchés du mercredi (article 36), complété par celui des « foires froides » du Bas-Quercy (18 au 26 novembre)²⁰. Ces marchés étaient distants entre eux de 12 à 13 km, les plus proches étant ceux d'Auvillar et de Mondenard, ce qui définit le rôle de la bastide dans l'animation commerciale du terroir : son marché irriguait une aire d'un rayon d'une dizaine de kilomètres (fig. 4). La charte fixait d'ailleurs que les denrées destinées à la consommation ne pourraient être vendues qu'après avoir été portées au marché (article 17).

De même la durée de la foire accordée par la charte, 9 jours, était-elle dans la moyenne, seule Lauzerte tenant une foire de 17 jours (article 37) (fig. 5). Cette foire était presque franche, car les étrangers ne payaient pour droits d'entrée, de sortie, d'étalage et de leude que la faible somme de quatre deniers, quel que fût le nombre de leurs colis. Les

17. L'église de Castelsagrat attend toujours une bonne monographie archéologique. À ce jour, nous ne pouvons que renvoyer aux observations du chanoine Fernand Pottier (POTTIER 1877) et aux notices de Mathieu MÉRAS (*Dictionnaire des églises de France*, t. III-B, *Sud-Ouest*, Paris, Robert Laffont, 1967, p. 55), du chanoine Pierre Gayne (GAYNE 1978) et de Maurice Scellès (dossier en ligne du Service de l'Inventaire, maintenant Service de la connaissance du patrimoine de la Région Occitanie ; il donne toutes les autres références et produit les plans disponibles).

18. Les conditions naturelles propres à permettre cette agriculture ont été évoquées en introduction. L'article 28 de la charte énumère d'ailleurs la variété de la polyculture alors pratiquée : « Quiconque pénètre, pendant le jour, dans les jardins, vignes et prairies d'autrui et prend, sans une nécessité absolue, des fruits, du foin, de la paille ou du bois... ». Quant au bétail, l'article 29 nomme bœufs et vaches, bêtes de somme, porcs et truies, brebis, chèvres et boucs ; l'article 36 complète le cheptel en nommant cheval et jument, âne et ânesse, mule et mulet, et en évoquant explicitement la vente de tous ces types de bétail au marché.

19. PÉROWISTE 2007. Voir le compte rendu d'Élodie CASSAN : « Pérowiste (Judaïel), Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge : le réseau des bourgs marchands du Midi toulousain, XI^e-milieu du XIV^e siècle, Université Toulouse II-Le Mirail, 12 décembre 2007, *Annales du Midi*, t. 120, n° 262, 2008, p. 285-289.

20. PÉROWISTE 2007 : réseau des bastides marchandes (carte 9, p. 874) ; marchés du mercredi (Annexe 15, p. 822 et carte 15, p. 880) ; « foires froides » (Annexe 12, p. 819 et carte 14, p. 879). Cf. aussi le rôle de ces petits marchés intermédiaires entre les agglomérations principales dans le schéma décrit par Charles HIGOUNET, « "Centralité", petites villes et bastides dans l'Aquitaine médiévale », *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours*, Actes du CESURB, Bordeaux, 25-26 octobre, 1986 (rééd. dans *Villes, sociétés et économies médiévales*, Talence, 1992, p. 207-212). Rôle prioritaire du marché : RANDOLPH 1994, p. 306.

autres indices d'une bonne santé économique sont la présence de Juifs, attestés en 1288²¹, ainsi que celles de couverts, retenus par l'auteur comme un équipement commercial important, au même titre que la halle, le poids public ou la maison de ville, les trois derniers absents de Castelsagrat²².

Outre le négoce des grains, fondamental aux siècles de prospérité de la bastide, comme aussi plus tard, s'ajoutait le commerce de nombreux objets et de matières variées, tous importés, dont les coutumes donnent la liste²³. Il semble cependant qu'avant tout, ici comme en bien d'autres lieux des vallées de la Garonne et du Lot, le vin était le premier produit d'exportation, le seul à produire des revenus substantiels. Charles Higounet avait déjà affirmé naguère que « la géographie historique des péages garonnais est le reflet constant de l'histoire du commerce des vins gascons », ce qui était de conséquence, vu l'importance des péages dans la ressource fiscale totale des princes²⁴. Dans cette perspective, Michel Coste décrit un contexte de création des bastides, qu'il estime destinées d'abord à contrôler l'activité économique, caractérisée par les rapports avec la batellerie et le commerce du vin, dont l'extraordinaire envolée fut indéniablement source d'un enrichissement dans tout le bassin de la Garonne, fort bien caractérisé par l'auteur²⁵. En ce qui concerne notre bastide, les renseignements sont minces. Il est cependant connu qu'en 1306-1307 Castelsagrat chargeait 224 tonneaux sur les embarcations en partance vers Bordeaux (sur plus de 18 000 pour l'ensemble des villes neuves du Haut-Pays). Par comparaison, Cahors en chargeait la même année seulement quatre fois plus (1070), Montjoi se contentant d'un peu plus de l'équivalent de 10% (24 tonneaux)²⁶. En cette période de haute conjoncture, le commerce des vins était donc indéniablement une source de richesse et d'accumulation de capitaux. Quel meilleur témoignage de cette importance chercher que le privilège qu'obtinrent les habitants de Castelsagrat du roi Édouard I^{er} en 1290 ? Le monarque leur accorda

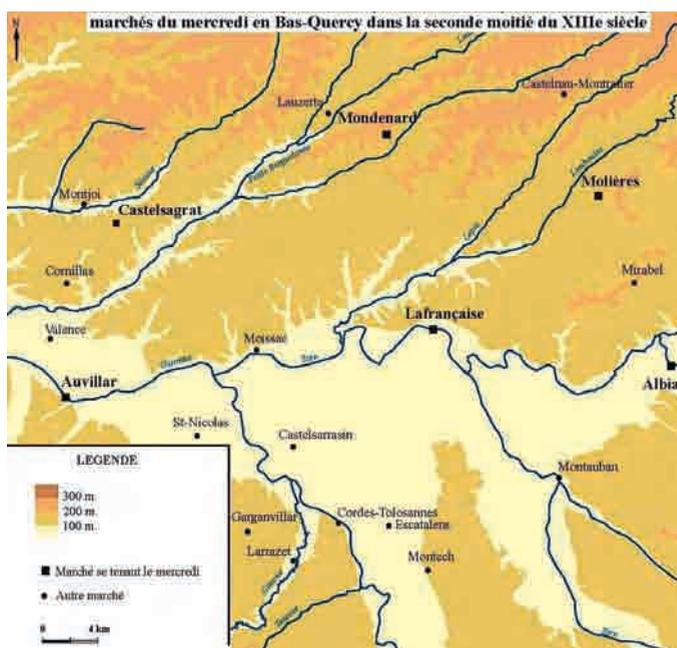


FIG. 4 : CARTE DES MARCHÉS du mercredi en Bas-Quercy, XIII^e-XIV^e siècles.
Carte J. Pétrowiste.

21. Robert FAWTIER (éd.), *Comptes royaux*, t. II, Paris, 1954, p. 192.

22. Si une halle avait existé autrefois, elle avait déjà été détruite au début du XIX^e siècle, car elle ne figure pas sur le plan cadastral de 1818. De fait, Gilles Séraphin évoque « la disparition de la halle », sans donner de référence (SÉRAPHIN *et alii* 1988, p. 277). La position excentrée du puits de la place pourrait-il être un indice de l'existence d'une halle sur une partie de l'espace central ? À tout le moins cette position ne gênait pas le marché.

23. L'article 36 énumère, avec les tarifs des taxes afférentes à chaque produit : coupes de verre et cuirs bruts, pièces de laine et objets en fer, céramiques et poissons salés.

24. Charles HIGOUNET, « Géographie des péages de la Garonne et de ses affluents au Moyen Âge », *Journal des Savants*, 1978, n° 1-2, p. 105-130, ici p. 122. Cf. aussi RANDOLPH 1994, p. 305 et note 97 (bibliographie sur le commerce du vin du Sud-Ouest).

25. COSTE 2006a, p. 1 : après avoir constaté l'extraordinaire mouvement de création de villes neuves, l'auteur note que 1307 est à la fois « ... l'année de la mort d'Édouard I^{er} et de l'apogée des exportations bordelaises de "vins gascons" dont on sait qu'elles étaient quasiment nulles au début de la période. Cette croissance à un rythme semblable, dans le même laps de temps, de deux phénomènes atteignant l'un (le marché du vin) 100 % de son ampleur, et l'autre (l'éruption des fondations « urbaines ») 80 % de son total, incite à se demander s'il n'existe pas, entre eux, une relation de cause à effet ». Il poursuit en mettant en évidence tous les mouvements d'exportation et les bassins dont ils sont originaires, dans lesquels les bastides jouent un rôle capital. L'auteur reprendra le thème en le développant dans un ouvrage de synthèse : COSTE 2006b, I, p. 13 – carte –, 14 et sq.

26. COSTE 2006b, p. 14 : référence à Charles HIGOUNET, « L'arrière-pays de Bordeaux au XIII^e siècle (esquisse cartographique) », *Revue historique de Bordeaux*, 1955, p. 201-210 (ici p. 208-209). Voir l'exploitation de ces chiffres dans Pierre VITAL, *Requiem pour une Garonne défunte*, Bordeaux, Éd. Wallada, 1984, p. 100-101.

« ... les mêmes privilèges, pour le transport de leurs vins à Bordeaux, que ceux dont jouissaient les autres habitants du Quercy »²⁷.

En effet, ville royale en 1271 par la réunion du comté de Toulouse à la couronne de France, Castelsagrat passa dès 1287 sous la domination du roi duc, en vertu d'une clause du traité de Paris (1286) par lequel Philippe le Bel accordait au roi Édouard I^{er} une rente annuelle de 3000 livres tournois assise, entre autres, sur le Quercy, dont les paroisses formant les juridictions de Castelsagrat et de Monjoi. Castelsagrat fut alors rattachée, avec Monjoi, à la sénéchaussée d'Agenais²⁸.

Hormis les habitants agriculteurs – viticulteurs et les probables négociants en vin –, la composition sociale de la population de Castelsagrat est par ailleurs inconnue. Le seul article de la chartre à citer une catégorie professionnelle, le n° 40, évoque cependant les « notaires de la ville », dont on peut supposer qu'un ou plusieurs y étaient domiciliés. Cette méconnaissance est d'autant plus dommageable que, comme on le verra ci-après lors de l'étude de la maison à tour, le statut du constructeur de ce monument n'est pas sans poser des questions quant à la présence de personnes au statut privilégié dans la bastide.

Au total, la nouvelle bastide tenait son rang, dans le courant de la première moitié du XIV^e siècle, au sein du réseau des petites villes du Bas-Quercy : Judicaël Pérowiste la classe parmi les « marchés relais », comme Auvillar, Caussade ou Lauzerte, les seuls grands marchés du Bas-Quercy étant domiciliés à Moissac et à Montauban²⁹. Pour autant, ayant apprécié les sources de la prospérité de Castelsagrat, dont probablement le vin, seul à même de procurer rapidement des liquidités importantes, il convient de ne pas surestimer sa richesse : dans le même temps, elle n'occupait qu'un rang modeste parmi les baylies au regard du montant d'arrentement perçu annuellement³⁰.

La ville : urbanisme et constructions

Le plan très régulier, dessiné autour de la place centrale, appartient au modèle aquitain défini par Gilles Séraphin³¹. Celui-ci, qui est le plus élaboré de tous les plans types repérés dans les bastides, mérite l'appellation de système. Il se caractérise d'abord par la disposition autour d'une place tendant au carré, qui est vraiment, selon l'expression de Charles Higouet, « la véritable clef du plan de la nouvelle ville »³². Autour d'elle s'ordonnent huit îlots, noyau à partir duquel peuvent se développer d'autres îlots. À Castelsagrat, ceux-ci sont bien individualisés à l'est, mais il faut restituer le tracé des rues qui prolongeaient les cornières ouest vers le nord (absorbée par le bâti) et vers le sud (partiellement privatisée), pour retrouver le tracé des îlots occidentaux. (fig. 6).

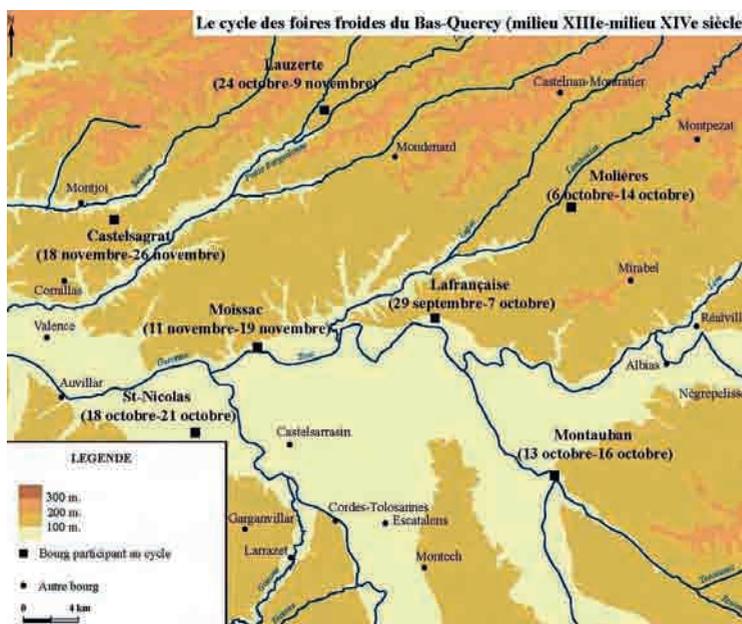


FIG. 5 : CARTE DES FOIRES froides en Bas-Quercy, XIII^e-XIV^e siècles.
Carte J. Pérowiste.

27. MOULENCQ 1991, p. 203.

28. ALBE 1911, p. 480. Charles BÉMONT, Francisque MICHEL, *Rôles gascons*, Paris, 1885-1905, t. II, p. 304.

29. PÉROWISTE 2007 : carte 23, p. 888.

30. PÉROWISTE 2007 : carte 21, p. 886. En la matière, elle est dans la catégorie inférieure à 300 livres tournois par an, comme Lafrançaise et Montech, mais derrière Castelsarrasin et Caylus.

31. SÉRAPHIN *et alii* 1988, p. 285. Le modèle est décrit p. 67.

32. HIGOUNET 1992, p. 53.

Deux catégories de rues, qui se recoupent à angle droit, ordonnent la structure ; les rues longitudinales sont les principales, schéma qui est effectivement observé à Castelsagrat. Le critère suivant d'appartenance au modèle aquitain, l'existence d'îlots densément bâtis, sans arrière-cours ou jardins pour les maisons, y est également présent. Il est en revanche plus difficile de distinguer le réseau secondaire de *carreyrous* qui, en principe, courent derrière les maisons bâties en rive de place, donc parallèlement aux côtés de celle-ci, et forment un T avec des ruelles longitudinales séparant les rangs de maisons des îlots allongés³³ ; le seul *carreyrou* à peu près conservé court derrière la rive sud ; on peut aussi restituer, d'après un segment de ruelle libre et des tracés fossilisés dans le parcellaire actuel, celui qui courait derrière la rive est et la longue branche qui s'en détachait vers l'est, au centre du grand îlot oriental.

Dernière caractéristique commune au groupe aquitain, l'emplacement de l'église, qui occupe un des îlots attenant à la place par l'angle. Du fait de la faible extension du tissu bâti vers l'est, la place de Castelsagrat est à peu près centrée, mais il n'est pas sûr que cette situation reflète exactement celle qui prévalait au moment de l'apogée de la bastide, avant la guerre de Cent ans.

Les dimensions des lots à bâtir peuvent-elles être celles indiquées dans l'article 11 de la chartre, qui fixe un cens annuel recognitif pour des parcelles ? Il précise :

« De toute pièce de terre labourable ou propre à bâtir, de quatre brasses de largeur et de vingt brasses de longueur, contiguë au mur ou aux limites de la ville, qui ne touche pas à ces limites, ou qui les touche sur quatre brasses en largeur et onze en longueur, nous aurons 12 deniers de monnaie courante, comme droits de cens... ».

En convertissant la brasse et en lui donnant une valeur de 1,625 m, nous obtenons deux types de dimensions : 32,50 x 6,50 m et 17,90 x 6,50 m. La deuxième paire de mesures, qui présente un rapport proche de 1 à 3 entre longueur et largeur et une surface de 212 m², pourrait correspondre à celles de l'allotissement originel des terrains longeant les rives de la place et la rue Alphonse de Poitiers, mais une étude sérielle reste à faire pour le confirmer³⁴.

En l'état du bâti, nous observons enfin qu'à l'angle nord-ouest de la place subsiste une configuration des cornières qui impose une continuité du parcours entre la rue et le couvert, avec clôture de l'angle. Cette disposition a disparu dans les autres angles, alors qu'elle était encore en vigueur tout autour de la place en 1818, comme en atteste le plan cadastral alors dressé. La place fut donc jadis entourée de couverts continus, fermant ses angles, comme il est de règle dans la plupart des bastides. Il est cependant impossible d'en rien déduire pour le parti originel et cette question de la date de construction des cornières sera reprise dans la troisième partie, après qu'aura été menée l'étude des constructions.

Bilan des connaissances sur le patrimoine bâti

Il reste à dresser, en conclusion de cette présentation de la bastide, un état de la recherche sur son patrimoine civil. On peut repérer trois étapes dans sa prise en compte.

Le chanoine Fernand Pottier attira le premier l'attention sur les maisons médiévales de Castelsagrat, dans une brève note de 1877 : il mentionna l'existence sur la place de maisons des XIV^e et XV^e siècles, en signalant, déjà, la tour « à plusieurs étages voûtés [...] particulièrement digne d'intérêt », dans l'une d'elles³⁵.

Ce n'est qu'un siècle plus tard qu'intervint une deuxième étape, ce qui en dit long sur la baisse de niveau des études archéologiques au début du XX^e siècle et, avant tout, sur le désintérêt de l'époque pour l'architecture civile médiévale. En cela, comme en d'autres matières, Mathieu Méras joua un rôle précurseur. On lui doit un article bref, mais bien informé, publié en 1968 : il proposa la première description de la tour, accompagnée de photographies, sans cependant la situer dans l'ensemble auquel elle appartient³⁶ ; il l'identifia en effet comme une maison-tour, ce qu'elle n'est pas seulement,

33. SÉRAPHIN *et alii* 1988, p. 86 : schéma de la structure d'îlot avec parcellaire « aquitain ».

34. Cette surface placerait Castelsagrat dans le haut de la fourchette des surfaces répertoriées par Gilles Séraphin, qui s'étage entre 100 et 300 m² : SÉRAPHIN *et alii* 1988, p. 85.

35. Chanoine Fernand POTTIER, « Procès-verbaux des séances, août 1877 », *Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. V, 1877, p. 285.

36. MÉRAS 1968. On notera que la maison eut alors, peut-être à la suite de la « découverte » de Mathieu Méras, l'honneur d'un article dans *La Dépêche du Midi*, que nous n'avons pu consulter ; le titre en était accrocheur autant que trompeur, contribuant à enraciner le mythe d'un

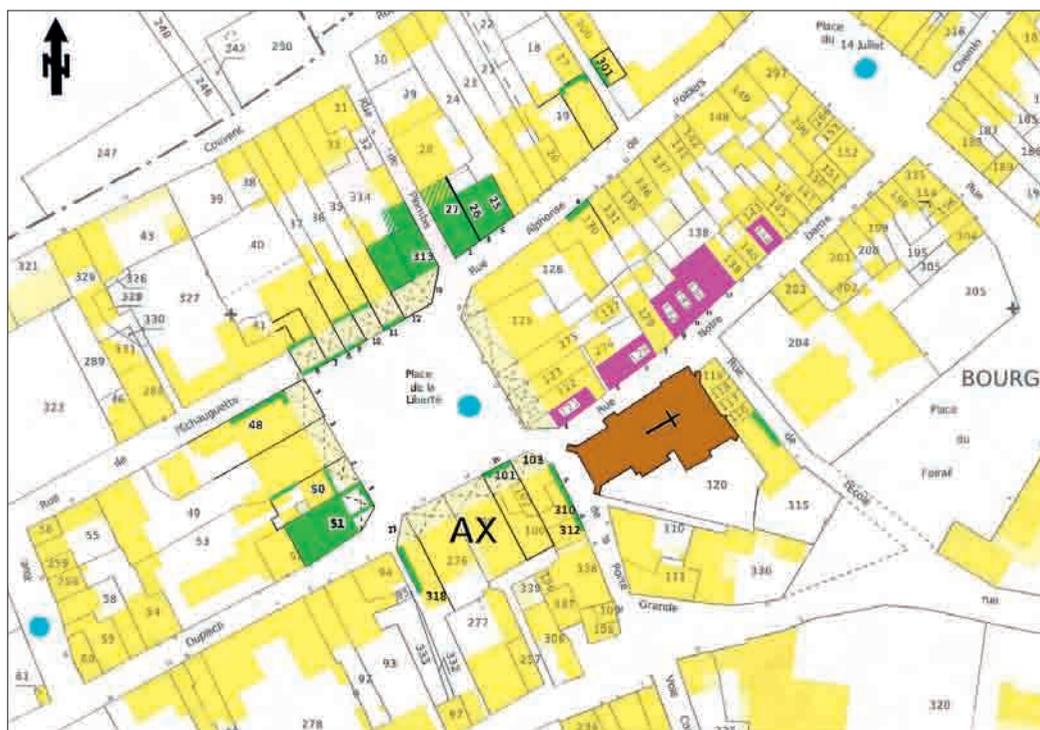


FIG. 6 : CASTELSAGRAT : plan de repérage des maisons médiévales, sur plan cadastral 2016. En vert sont indiquées les emprises et les murs XIII^e-XIV^e siècles et en rose les emprises de parties détruites. Les hachures indiquent l'emprise de parties détruites.

DAO P. Garrigou Grandchamp.

comme il sera vu ci-après. Ce fut une bonne introduction aux travaux de l'Inventaire général ; ils avaient été précédés par ceux de la Commission du pré-inventaire menés par Marguerite Vidal et Mathieu Méras³⁷. Les deux enquêtes aboutirent à la publication d'un ouvrage synthétique en 1987³⁸. Les deux précurseurs avaient repéré 6 maisons des XIII^e et XIV^e siècles, en accompagnant les descriptions de photographies, parfois remarquables (notamment celles de la tour). La publication du service porta à 9 le nombre de maisons de cette époque inventoriées ; elle se bornait à une description lapidaire, mais les dossiers constitués par Maurice Scellès en 1982 étaient plus conséquents et sont maintenant consultables en ligne³⁹.

La troisième et dernière étape fut le fait des membres du « Groupe de travail sur la maison médiévale », constitué au sein de la Société archéologique du Midi de la France (S.A.M.F.). Un complément d'investigations, lors d'une rapide inspection des lieux à l'été 2000, accrût sensiblement le corpus, conduisant à cartographier 15 édifices sur un plan cadastral, qui fut mis en ligne sur le site de la S.A.M.F., accompagné de quelques clichés et d'une bibliographie⁴⁰. La reprise du repérage à l'occasion de la présente étude a bénéficié d'un travail de terrain plus long et plus approfondi, ce qui, à ce jour, porte le corpus des demeures médiévales de Castelsagrat, antérieures au début de la guerre de Cent ans, à 19 unités architecturales, souvent représentées par des vestiges sur un seul mur d'enveloppe (fig. 6). Encore notera-t-on que toutes les propriétés n'ont pas été visitées et qu'il n'est pas exclu que l'intérieur d'une maison semblant post-médiévale conserve des parties datant de l'époque étudiée, notamment au sein des maisons dont les façades appartiennent à la fin du XV^e siècle.

établissement templier : « Surprises de la recherche archéologique, l'étendoir de la boulangerie de Castelsagrat est la salle d'une forteresse des Templiers » (11.12.1968).

37. Les dossiers de la Commission du pré-inventaire sont inédits, mais peuvent être consultés aux Archives départementales.

38. *Indicateur* 1987, p. 14-15.

39. Service de la connaissance du patrimoine de la Région Occitanie (*patrimoine.midipyrenees.fr*; rubrique Connaissance du patrimoine).

40. Site de la S.A.M.F., rubrique « La maison au Moyen Âge. Groupe de travail » : RÉPERTOIRE GÉOGRAPHIQUE / FRANCE / TARN-ET-GARONNE / CASTELSAGRAT.



FIG. 7 : CASTELSAGRAT : superposition du plan cadastral actuel (section AX) sur fonds de plan cadastral napoléonien ; les parties en mauve correspondent aux constructions détruites entre 1818 et nos jours.



FIG. 8 : MAISON RODRIGUEZ, traces de taille effectuées à la gradine sur le piédroit de la fenêtre F2 donnant au sud sur la place de la Liberté. Cl. A-L. Napoléone.

Une dernière considération s'impose, avant d'aborder les monographies des deux maisons retenues. L'état du bâti conservé à l'heure actuelle ne présente pas de différences notables avec celui attesté par le plan cadastral de 1818 (fig. 7), ce qui prouve une assez faible déperdition de tissu bâti durant les deux siècles passés. Les seules aires affectées sont les angles de la place et l'îlot au nord-est de l'église.

Deux maisons médiévales de la deuxième moitié du XIII^e siècle

Repérée ainsi depuis longtemps pour les vestiges d'ouvertures médiévales qu'elle conservait sur la rue de Plombis, la maison Rodriguez est donc la première demeure de Castelsagrat à faire l'objet d'une étude approfondie, à l'occasion des travaux de consolidation et de réaménagement engagés sur l'édifice. Par ailleurs, le temps passé à l'observation détaillée de cet édifice nous a donné l'occasion de solliciter le commerçant, propriétaire du bâtiment intégrant la tour médiévale, et c'est avec beaucoup de gentillesse qu'il nous a laissé visiter la parcelle sur tous ses niveaux pour en faire des plans. Cette double opération a donc permis de reprendre le dossier de Castelsagrat en mettant un coup de projecteur sur ces deux bâtiments, parmi les mieux conservés du village.

La bastide a été bâtie sur un terrain où affleurent les calcaires dits « de l'Agenais », calcaires lacustres blancs ou gris qui ont été utilisés dès l'origine pour la plupart des constructions de Castelsagrat⁴¹. Il s'agit d'un calcaire plutôt tendre taillé en blocs de moyen-appareil et disposés en assises régulières pour les deux édifices qui nous intéressent. L'épiderme des blocs, usé et souvent éclaté, trahit la nature friable du matériau exposé aux rigueurs du temps. L'observation montre par ailleurs qu'au moins deux types de calcaires ont été utilisés : le premier, contenant de nombreuses inclusions, se caractérise par des blocs aux parements irréguliers, il est notamment utilisé pour monter les murs ; le second, plus homogène et aux grains beaucoup plus fins, a été employé pour les parties moulurées et sculptées, c'est-à-dire généralement pour les baies, mais aussi pour les décors de la salle voûtée de la tour. La nature du calcaire a permis d'enregistrer quelques traces d'outils. Outre le pic qui sert au dégrossissage des blocs et qui laisse çà et là de petits trous sur la surface de la pierre, on a utilisé la gradine pour dresser les parements des blocs. Les traces dentelées caractéristiques de cet outil sont particulièrement bien conservées sur les

41. Voir les informations du B.R.G.M. (cartes géologiques au 1/50 000^e sur le site infoterre.brgm.fr).



FIG. 9 : CASTELSAGRAT : situation de la parcelle de la maison Rodriguez sur le cadastre actuel. À partir du plan mis en ligne sur le site cadastre.gouv.fr.

blocs de calcaire à grains fins (fig. 8). D'après ce qui a pu être observé sur les édifices de la région, la gradine ne semble pas avoir été utilisée dans les chantiers de construction avant le milieu du XIII^e siècle ; ces traces constituent donc un premier indice pour la datation de ces édifices.

**La maison Rodriguez
(n° 13 place de la Liberté)**

La maison Rodriguez, du nom de son propriétaire actuel, appartient à la rive nord de la place de la Liberté ; elle fait l'angle avec la rue de Plombis qui descend en pente douce vers la zone septentrionale de la bastide (fig. 9). La parcelle n° 313 acquise par M. Rodriguez ne constitue que la partie

antérieure de la demeure médiévale. En effet, l'édifice se poursuivait vers le nord, au-delà du mur de refend, le long de la rue de Plombis. Cette partie arrière, intégrée à la parcelle 314, est aujourd'hui en partie détruite. Il manque en effet le mur ouest, dont les traces d'arrachement sont toujours visibles, remplacé par un autre mur disposé en retrait, réduisant d'autant la profondeur du corps de bâtiment (fig. 10 M). Les niveaux supérieurs ont été également en partie abattus au-dessus du premier étage (fig. 11). Cependant, les traces repérées lors de la visite des différentes parties de l'édifice laissent entrevoir les niveaux, le sens des circulations, les équipements et les fonctions de quelques espaces.

Les façades

Deux façades donnaient donc à l'origine sur la voie publique, dont une au sud sur la place de la Liberté (fig. 12). Celle-ci s'ouvrait par deux grands arcs brisés au rez-de-chaussée, actuellement visibles sous le couvert de la place (fig. 12 A1, A2 et fig. 13). Ces arcs élancés ont été bâtis avec des claveaux peu profonds dont l'angle extérieur a été rabattu en un large chanfrein. Ces claveaux ont la particularité d'être traversants, c'est-à-dire qu'ils ont l'épaisseur de la maçonnerie et qu'aucun espace n'a été réservé à l'intérieur pour loger les vantaux. Un jour rectangulaire s'ouvrait également à gauche, au-dessus du premier arc et à la limite ouest de la parcelle, mais il a été rebouché alors que son ébrasement est toujours visible à l'intérieur (fig. 12 J). Avant même le début des travaux, il apparaissait clairement que le couvert et le niveau qui le surmonte avaient été construits dans un second temps, leurs maçonneries s'appuyant visiblement sur la façade médiévale (fig. 14). Le cordon régnant pris dans la maçonnerie moderne – bûché sur la façade latérale –, induit la présence de baies ouvrant sur la place. Le dégagement des murs effectué durant les travaux a mis au jour en effet deux fenêtres géminées (fig. 12 F1, F2) ; l'une d'elles, à l'ouest, a

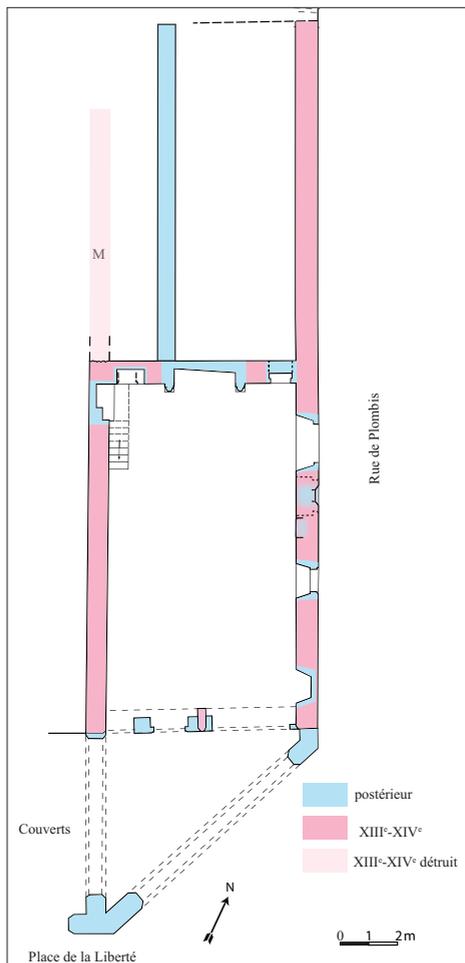


FIG. 10 : MAISON RODRIGUEZ, plan du rez-de-chaussée. DAO A-L. Napoléone.



FIG. 11 : MAISON RODRIGUEZ, façade est sur la rue de Plombis. Orthophoto B. Lefèbre.

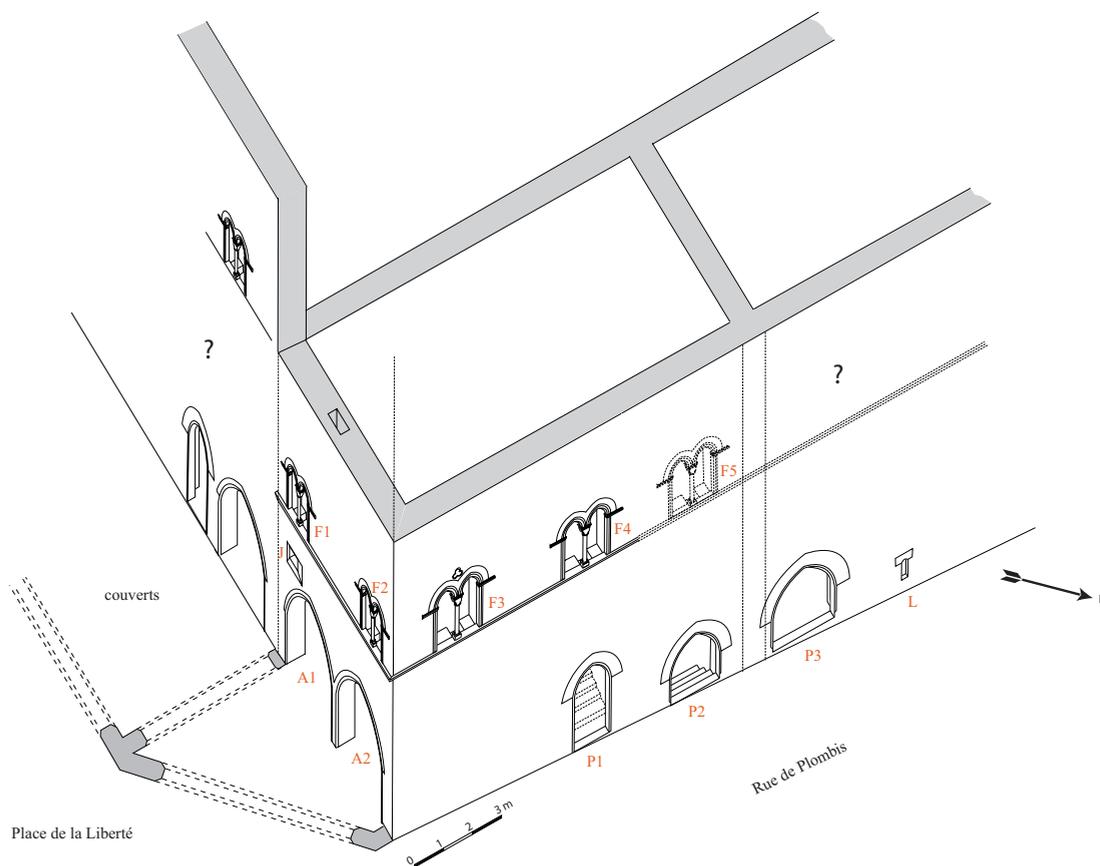


FIG. 12 : MAISON RODRIGUEZ, croquis axonométrique : restitution de l'état médiéval des façades. DAO A-L. Napoléone.

miraculeusement conservé sa colonnette garnie d'une base et d'un chapiteau sculpté, car elle avait été simplement murée lors de l'aménagement des couverts (fig. 15). Au niveau supérieur, aucune trace d'ouverture n'est visible et la maçonnerie ne semble pas conservée dans la totalité de son élévation, trahissant des travaux de reprises au niveau de la charpente de toiture (fig. 11). Dans son état actuel, celle-ci est entièrement neuve puisqu'elle a été l'objet des tout premiers travaux effectués sur l'édifice par l'actuel propriétaire, et ce bien avant qu'il ne nous autorise à pénétrer sur le chantier. Pour achever la description de la façade sud, il est donc important de noter qu'au moment de la construction de cette maison il n'était visiblement pas prévu de l'englober dans un système de couverts maçonnés.

Sur la rue de Plombis, la façade orientale est conservée sur 18 à 20 mètres de long⁴² (fig. 11). Bénéficiant de la pente naturelle du terrain, un niveau à demi enterré a été aménagé dans la moitié nord du bâtiment antérieur / sud ; il est accessible de ce côté-là par une porte basse en arc brisé, abritant probablement quelques marches (fig. 12, P2). Dans le bâtiment postérieur / nord, ce niveau se retrouve de plain-pied et s'ouvre sur la rue par une grande porte, toujours en service, qui a conservé son seuil et sa moulure en chanfrein (fig. 11 et fig. 12 P3). Ouvrant également à l'est, un petit jour en lancette, disposé au ras du sol, aéra cet espace (fig. 12, L). Plus haut, au milieu de la façade du corps de bâtiment antérieur / sud, apparaissent les traces d'une autre porte (fig. 12 P1) qui donnait peut-être sur un escalier conduisant à l'entresol situé au-dessus du niveau à demi enterré. Au sud, du côté de la place, l'espace des boutiques est au contraire immédiatement surmonté par l'étage noble éclairé par des fenêtres géminées. En façade est, deux de ces ouvertures sont restituables (fig. 12 F3, F4), une troisième ayant pu occuper l'emplacement de la croisée à droite, mais aucun indice n'a pu en apporter la certitude (fig. 12 F6). En comptant celles de la façade sud, quatre fenêtres de ce type ont donc laissé des vestiges à ce niveau. On constate qu'elles ont fait l'objet d'un soin tout particulier qui ne se limite pas à l'utilisation d'un calcaire plus fin. En effet, les piédroits et les intrados des arcs sont soulignés par une moulure en tore dégagée par deux anglets, interrompue au niveau des impostes par un bref cordon reproduisant le même profil au-dessous d'un bandeau. Ainsi se présente le décor des impostes qui reprend celui des tailloirs des chapiteaux sur la façade sud (fig. 15). À l'est, cette moulure évolue sensiblement en deux petits tores séparés par une gorge, toujours sous un bandeau (fig. 16). Le cordon régnant qui soulignait ces ouvertures semble avoir été plus simplement décoré d'un chanfrein sous un large bandeau. Enfin, seule la première fenêtre géminée de la rue de Plombis paraît avoir été dotée d'un *oculus* en forme de trèfle, qui n'est malheureusement visible aujourd'hui que de l'intérieur (fig. 12 F3). Tout comme sur la façade sud, aucune trace d'ouverture médiévale ne semble conservée à l'étage supérieur et le mur de façade a sans doute perdu une partie de sa hauteur, notamment vers le nord, au contact du corps de bâtiment arrière (fig. 11).

L'intérieur

L'édifice comptait quatre niveaux dont un deuxième étage, se limitant peut-être au corps avant, qui a laissé très peu de vestiges. Sa présence est confirmée par les traces d'arrachement de sa façade sud sur celle de la maison voisine, la maçonnerie de celle-ci étant incontestablement médiévale puisqu'elle conserve une fenêtre géminée qui ouvrait sur la place (fig. 17 F6 et 42).

Le premier niveau, à demi enterré au sud et de plain-pied dans le corps arrière, était accessible de la rue par les portes P2 et P3. Elles donnaient de part et d'autre du refend séparant les deux corps de bâtiment, mais les deux espaces étaient mis en relation par la porte P4 percée au centre du mur (fig. 17). On peut penser que ce niveau postérieur bas était voué au stockage, mais on ne sait pas s'il était en relation avec l'espace commercial ouvrant sur la place, puisque la maçonnerie qui séparait les deux espaces du corps avant n'est pas conservée. La présence de la lancette située en partie basse de la façade du corps arrière, destinée plus à l'aération qu'à l'apport de lumière, pourrait également indiquer que ce niveau était utilisé pour le stockage, à moins qu'il fût prévu d'y héberger des animaux (fig. 17 L).

Dans le corps avant, le sol du rez-de-chaussée ouvert au sud par les grandes arcades se trouvait donc à moins de 1,50 m au-dessus du précédent (fig. 17 A1, A2). L'aménagement du niveau à demi enterré au fond du corps de bâtiment ne laissait guère plus de 5 m de profondeur à cet espace donnant sur la place et sans doute dévolu au commerce. Par ailleurs, aucune trace conservée sur le trumeau, entre les deux grands arcs, ne permet de dire si une cloison divisait ce niveau en deux pièces. La présence d'arcs traversants autorise la restitution de grands vantaux de bois plaqués sur le parement

42. Les limites nord de la parcelle restent floues.



FIG. 13 : MAISON RODRIGUEZ : arcs du rez-de-chaussée, ouvrant sous le couvert de la place de la Liberté. Cl. A-L. Napoléone.



FIG. 14 : MAISON RODRIGUEZ : maçonnerie du couvert appuyée contre la façade de la demeure. Cl. P. Garrigou Grandchamp.



FIG. 15 : MAISON RODRIGUEZ : fenêtres de la façade sud découvertes pendant les travaux de l'actuel propriétaire. Cl. A-L. Napoléone.



FIG. 16 : MAISON RODRIGUEZ : fenêtre F3 de la façade est sur la rue de Plombis. Cl. A-L. Napoléone.

interne du mur de façade quand ils étaient en position fermée ; les nombreuses reprises opérées sur les piédroits ont fait disparaître les gonds et les petites cavités où ils devaient être logés.

L'entresol aménagé au-dessus du niveau de stockage n'existe donc qu'au fond du corps de bâtiment avant et dans l'aile nord (fig. 17). La preuve la plus manifeste de son existence, à l'heure actuelle, est la présence de latrines aménagées dans le mur de refend, près de l'angle ouest, et d'une porte visible sur le parement nord de ce même mur (fig. 17 La et P5 et fig. 18). Cependant, les blocs qui constituent les piédroits de cette porte s'insèrent mal dans la maçonnerie environnante et il est vraisemblable qu'elle ait été percée dans un second temps. Si d'autres structures ou ouvertures reliant les deux corps de bâtiment existaient à ce niveau-là, elles ont été emportées par la construction d'une grosse cheminée en rez-de-chaussée à l'Époque moderne. Nous supposons que la porte P1, ouvrant sur la rue de Plombis, donnait accès à un escalier aboutissant à ce niveau d'entresol. Il suffisait alors de passer dans le corps de bâtiment arrière pour trouver une seconde volée permettant l'accès à la salle supérieure du corps avant. Si aucun accès n'était prévu à l'origine pour passer dans l'autre bâtiment, on peut imaginer alors que la seconde volée se trouvait à côté de la première, pour un accès direct à la grande salle de l'étage au sud, la partie méridionale de l'entresol étant alors réservée à la circulation et à l'accès aux latrines (fig. 17). Aucun vestige n'est conservé de l'autre côté du mur de refend, dans le bâtiment postérieur, à ce niveau qui se situe

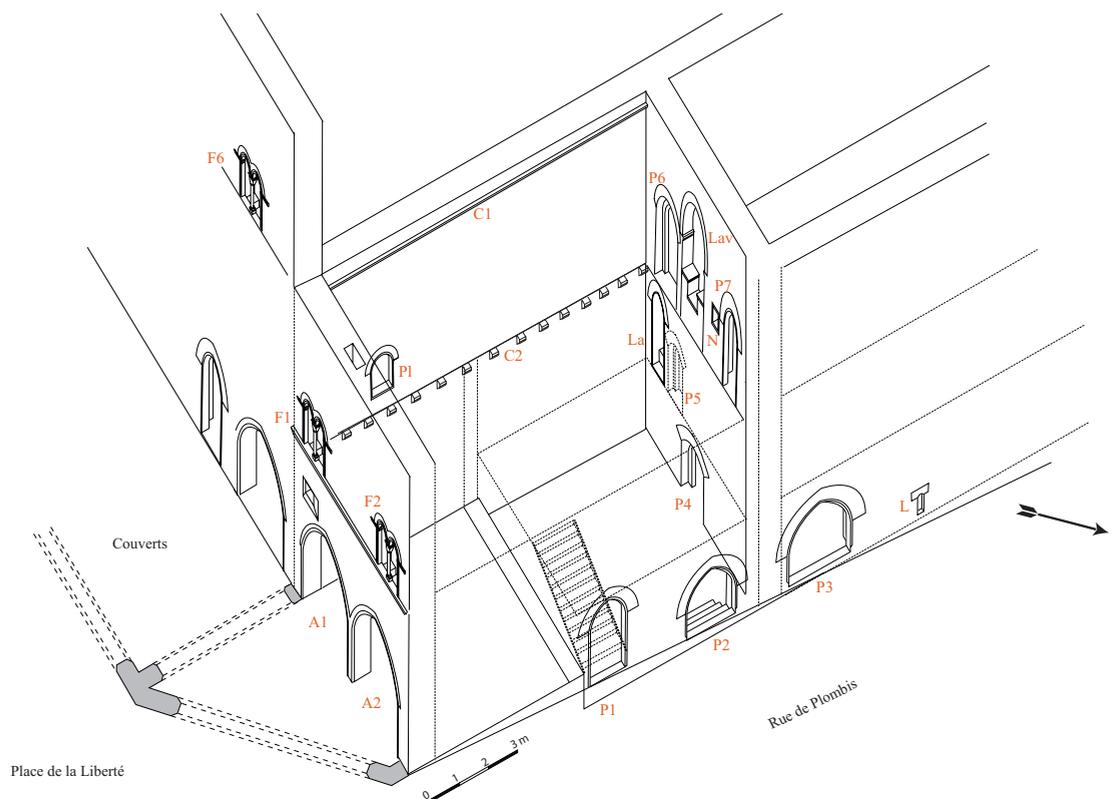


FIG. 17 : MAISON RODRIGUEZ, croquis axonométrique : essai de restitution des niveaux intérieurs et des circulations. DAO A-L. Napoléone.

aujourd'hui directement sous la toiture. La position des latrines dans le mur de refend induit forcément un système de canalisation aménagé dans le mur, aboutissant à une fosse maçonnée dont aucune trace n'a été trouvée.

Au niveau supérieur, la salle occupait toute la surface du bâtiment sud. Son plancher reposait sur des solives dont les extrémités s'appuyaient sur des poutres calées le long des murs est et ouest, sur une série de consoles espacées de 50 cm environ (C2 fig. 17 et fig. 19). Ce système permettait de mettre en place la structure du plancher sans avoir recours à un amincissement de la maçonnerie à chaque niveau. L'équipement de cette salle indique clairement qu'elle était destinée à l'habitation. Bénéficiant de sa position dans une parcelle d'angle, elle prenait le jour au sud et à l'est par quatre ou cinq fenêtres géminées, dont l'embrasure voûtée était garnie de coussièges (fig. 19). La présence de logettes destinées à recevoir des gonds dans les tableaux, nous assure qu'elles étaient équipées de volets de bois. Au revers de la façade sud, entre les fenêtres F1 et F2, avait été aménagée une cheminée, aujourd'hui détruite, mais dont les traces permettent de restituer la hotte pyramidale et des corbeaux en bois ; on peut penser qu'ils étaient associés à un manteau également en bois, plus léger à porter qu'un manteau de pierre (fig. 19 Ch). Non loin de là, sur le mur ouest, se trouve un petit placard sous un arc en plein cintre (fig. 17 P1). La largeur importante de deux paires de joints dans les tableaux indique que l'on a comblé les rainures pratiquées ici pour glisser deux étagères, et la feuillure permet de restituer une petite fermeture en bois. Les derniers équipements de cette salle se trouvent sur le mur de refend. On y voit en effet un lavabo aménagé dans une grande niche couverte d'un arc brisé, flanqué d'une petite niche carrée (fig. 17 Lav et N). Le lavabo, aujourd'hui rebouché et éventré par le conduit de la cheminée du rez-de-chaussée, se composait d'une dalle taillée en cuvette au centre et de deux tablettes prenant appui plus haut sur les tableaux⁴³. La taille importante de la niche a permis d'installer une étagère supplémentaire au-dessus de ce dispositif, posée sur des cordons saillant au niveau des impostes de l'arc. L'évacuation des eaux usées relève forcément du même système que celui des latrines de l'entresol : par écoulement dans une canalisation bâtie dans le mur de refend, se déversant dans une fosse, très probablement la même. On peut même

43. Il reste en tout cas suffisamment de traces pour le restituer de cette façon.



FIG. 18 : MAISON RODRIGUEZ, porte P5 reliant les deux corps de bâtiment au niveau de l'entresol. Cl. P. Garrigou Grandchamp.

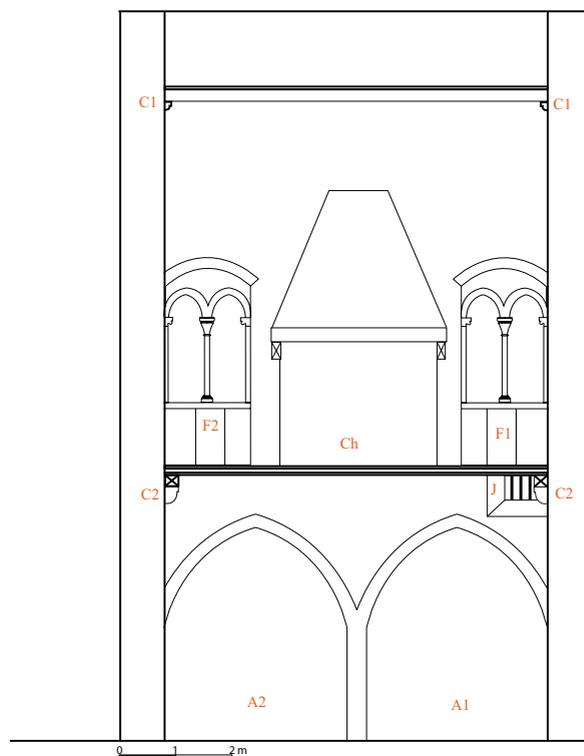


FIG. 19 : MAISON RODRIGUEZ, restitution de l'élévation intérieure sud. DAO A-L. Napoléone.

penser que les deux canalisations se rejoignent dans un boyau principal qui seul aboutissait à la fosse. De part et d'autre du lavabo se trouvent les portes P6 et P7, reliant la salle au corps arrière. La première avait son système de fermeture côté salle alors que, pour la seconde, l'embrasure se trouvait de l'autre côté du mur de refend. Si les vestiges de ces ouvertures sont aujourd'hui visibles de l'autre côté du mur de refend, au-dessus de la toiture du corps arrière, aucun indice ne nous renseigne sur la fonction des espaces sur lesquels elles donnaient. L'hypothèse la plus simple serait de penser qu'elles communiquaient avec deux pièces (des chambres ?) depuis la salle, le corps arrière étant donc cloisonné à ce niveau. On peut aussi imaginer que le système de circulation (escalier, galeries...) aboutissait à la porte P6 que l'on pouvait fermer depuis la salle pour limiter l'espace réservé à l'habitation et que seule la porte P7 donnait sur une pièce.

Les seuls vestiges du second étage dans le bâtiment avant sont les cordons en forte saillie, ancrés dans les murs est et ouest, destinés à recevoir les extrémités des solives du plancher de ce niveau (fig. 17 C1).

La sculpture conservée sur deux des fenêtres de la salle du premier étage est de bonne qualité. Elle recouvre des corbeilles allongées soulignées par un astragale au profil aigu et, dans les deux cas, l'abaque saillant permet aux feuilles et aux crochets de s'épanouir sous le tailloir. Le chapiteau de la fenêtre F1 est décoré de motifs de crochets bourgeonnants, jaillissant d'une couronne de feuilles et de tiges taillées à la base de la corbeille (fig. 20). Le chapiteau de la fenêtre F3 est recouvert de deux rangées de feuilles aux contours très découpés, évoquant des feuilles de chêne, dont les tiges s'accrochent à l'astragale (fig. 16). Dans les deux cas, le feuillage est souple et bien dégagé de la corbeille, mais la taille n'a pas été jusqu'à préciser le détail des nervures. Des décors très proches ornent les chapiteaux des fenêtres de la « Maison du roi », rue des Grandes-Boucheries à Saint-Antonin-Noble-Val, datée de la deuxième moitié du XIII^e siècle, où se retrouve le motif des crochets bourgeonnants sous un abaque saillant, ou encore celle de la rue Cayssac, datée de la même époque et reproduisant ces mêmes motifs⁴⁴. Bien que lointain, l'exemple des maisons de Cordes est

44. Voir en particulier, GARRIGOU GRANDCHAMP 2014.



FIG. 20 : MAISON RODRIGUEZ, chapiteau de la fenêtre F1 de l'élévation sud, sur la place de la Liberté. Cl. P. Garrigou Grandchamp.

Malgré la destruction de ses parties sommitales, la tour de l'hôtel, dont les parties basses sont occupées par le four et la boutique d'un boulanger, est assez imposante dans le cadre des constructions de ce petit village. Située en fond de parcelle, elle domine les édifices de la rue Dupiech et de la partie est de la place de la Liberté (fig. 21 et 23). L'étude de ce bâtiment n'a pas pu être aussi poussée que celle que nous avons pu faire pour la maison Rodriguez, puisqu'il n'était pas en travaux au moment où nous l'avons visité. Cependant, les parties supérieures de la demeure étant inhabitées, et pour ainsi dire à l'abandon, il a été possible d'observer çà et là des morceaux de maçonneries mises à nu. Toutefois, les informations recueillies restent insuffisantes pour proposer une restitution globale de l'édifice.

L'extérieur

En dehors de la tour, peu d'informations sont conservées sur les façades puisque, afin d'élargir l'accès à la place, tout le mur longeant la rue Dupiech a été rebâti, ainsi que son retour dans le fond de la parcelle⁴⁶ (fig. 22 et 23 M1, M2). Contrairement à l'édifice précédent, ce complexe intègre l'architecture des couverts et la façade sur la place est donc liée à l'ensemble de la construction. Cependant, la reprise opérée sur la rue Dupiech l'a également entamée sur sa partie gauche ; sa lecture reste donc difficile, non seulement de ce fait, mais aussi à cause de la présence de lambeaux de plaques d'enduit (fig. 24). Il semble cependant que l'arc du rez-de-chaussée du couvert soit authentique alors que la fenêtre de l'étage relève manifestement d'une reprise. Cependant, un piédroit de fenêtre, probablement géminée, reste encore lisible à droite de cette ouverture, au-dessus de quelques blocs bûchés trahissant la présence d'un ancien cordon régissant mouluré qui soulignait ces baies. Sous le couvert, des traces montrent que le rez-de-chaussée était également ouvert. On peut restituer dans la travée nord une arcade et une porte, et au moins une arcade dans la travée sud (fig. 23 A et P et fig. 25). À partir du jardin situé au fond de la parcelle n° 50, on peut observer toute l'élévation nord de la tour. Mis à part le petit jour en fente qui aéraient le rez-de-chaussée, le mur était de ce côté-ci complètement aveugle jusqu'au dernier

intéressant dans la mesure où plusieurs édifices ont été datés par dendrochronologie. Nous retiendrons en particulier les sculptures qui ornent les chapiteaux de la maison Prunet, couverts de deux rangées de feuillages au relief vigoureux, datée peu avant 1270. Plus près de Castelsagrat, les impostes et les chapiteaux qui décorent le chœur et le transept de l'église Saint-Sauveur de Castelsarrasin, datée elle aussi du XIII^e siècle, sont également décorés de crochets bourgeonnants et de feuillages naturalistes⁴⁵. L'adoption du vocabulaire gothique dans la sculpture des chapiteaux de la maison Rodriguez, associée à l'utilisation du verre dans les *oculi* des fenêtres, nous amènent à proposer de façon large la seconde moitié du XIII^e siècle pour la construction de cet édifice, bien que les similitudes avec les profils de moulures et le traitement des feuillages de la maison Prunet de Cordes, datée peu avant 1270, nous laissent penser qu'elle peut lui être contemporaine.

L'hôtel de « la tour du boulanger » (n° 1 place de la Liberté)

À l'angle sud-ouest de la place, une vaste emprise occupant la parcelle 51 accueille un grand ensemble composé d'une tour et de deux corps de logis.

45. Voir PRADALIER-SCHLUMBERGER 2014.

46. Cet élargissement a été fait après l'établissement du cadastre napoléonien puisqu'il n'est pas figuré sur celui-ci.

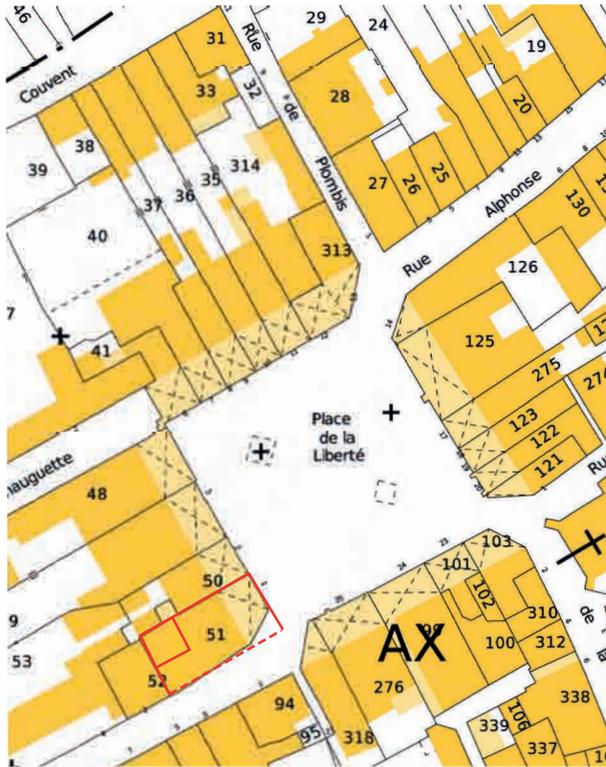


FIG. 21 : CASTELSAGRAT : situation de la parcelle du complexe de « la tour du boulanger » sur le cadastre actuel. À partir du plan mis en ligne sur le site cadastre.gouv.fr.



FIG. 22 : VUE DE LA TOUR depuis la rue Dupiech. Cl. A-L. Napoléone.

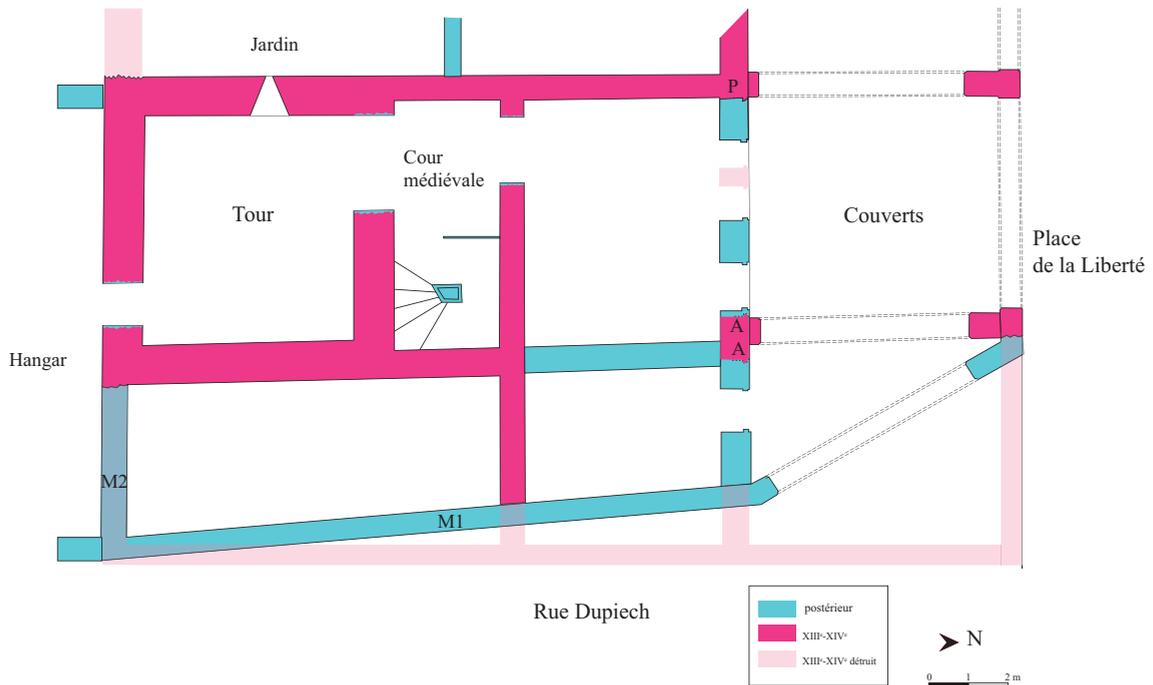


FIG. 23 : COMPLEXE DE « LA TOUR DU BOULANGER » : plan du rez-de-chaussée. DAO A-L. Napoléone.



FIG. 24 : COMPLEXE DE « LA TOUR DU BOULANGER » : façade sur la place.
En rouge : vestige d'un piédroit d'une fenêtre médiévale.
Cl. P. Garrigou Grandchamp.



FIG. 25 : COMPLEXE DE « LA TOUR DU BOULANGER » : façade du rez-de-chaussée,
sous la deuxième travée des couverts et traces du couvrement de la porte
et d'un grand arc de boutique. Cl. A-L. Napoléone.

niveau où se trouvait une petite fenêtre, dont l'appui mouluré est conservé juste sous la toiture actuelle. Une fenêtre certainement identique ouvre le dernier niveau de la façade côté sud, vers la rue Dupiech (fig. 27). Celle-ci a gardé une partie de ses piédroits chanfreinés, mais a perdu son couvrement initial, avec l'écrêtement de la tour, qui a été remplacé par un linteau droit. Rares sont les tours ayant conservé leurs parties hautes, qui peuvent fournir des exemples pour restituer la forme de ces baies. On peut penser cependant, étant donné leur taille et l'époque à laquelle elles ont été construites, qu'elles pouvaient se présenter comme des lancettes et avoir un linteau découpé d'un trilobe⁴⁷. Sur cette façade apparaît également, en saillie, la partie supérieure de la tourelle de l'escalier en vis qui ne desservait que les parties hautes de la tour. L'appareil arrondi de la tourelle est lié à la maçonnerie de la tour, mais également à celle du mur situé directement à l'est, qui clôturait la cour au sud. Cette liaison est soulignée par un cordon cassé par la destruction des parties hautes du corps avant, vers l'est (fig. 27).

L'intérieur

L'édifice se composait d'un grand corps avant donnant sur la place et, sur l'arrière, étaient regroupés une petite cour, la tour, et un petit corps de bâtiment appuyé sur cette dernière et longeant la rue Dupiech (fig. 23, 29 et 32).

Peu de vestiges sont visibles au rez-de-chaussée, aménagé pour recevoir le four de la boulangerie et la boutique. Seul le mur ouest de la tour est visible dans ses parties basses, depuis le hangar situé à l'ouest, dans la parcelle n° 52. Ici apparaissent les corbeaux qui soutenaient la logette en encorbellement des latrines du premier étage de la tour (fig. 28 et 30 C). Nous ne savons pas, par ailleurs, où se trouvait la porte d'accès à la pièce de plain-pied de la tour ; si elle ouvrait sur la cour, elle a pu être emportée par la destruction d'une partie du mur est pour aménager l'arrière de la boutique à ce niveau (fig. 23). La porte du complexe, rejetée à la limite nord de la parcelle, sous les couverts, laisse penser qu'elle débouchait sur un long couloir aboutissant à la courette qui constituait le nœud de la circulation de la

47. Nous pensons plus particulièrement à la tour de l'hôtel de la rue du Pressoir à Martel (Lot) qui présente en effet ce type de fenêtres au dernier niveau et dont la construction est contemporaine ou un petit peu plus tardive que celle de cet édifice.



FIG. 26 : VUE DE LA FAÇADE NORD DE LA TOUR, à partir du jardin de la parcelle n° 50. Cl. A-L. Napoléone.



FIG. 27 : VUE DES PARTIES HAUTES DE LA TOUR à partir de la rue Dupiech. Cl. A-L. Napoléone.



FIG. 28 : VUE DES PARTIES BASSES DE LA FAÇADE OUEST DE LA TOUR. Cl. P. Garrigou Grandchamp.

partie habitable au Moyen Âge, le reste du rez-de-chaussée étant sans doute réservé à l'activité commerciale ou publique.

L'escalier moderne logé dans la partie sud de l'ancienne courette médiévale donne accès à un niveau d'entresol correspondant à la partie supérieure de la pièce de plain-pied de la tour (fig. 29 et 30). Ce niveau, voûté d'un berceau brisé bordé de deux arcs formerets, fut en effet divisé en deux dans le sens de la hauteur, pour homogénéiser les niveaux de plafond dans la boulangerie, permettant par ailleurs d'évacuer dans la partie supérieure la chaleur du four (fig. 30 P et 31). Cette pièce prenait le jour par une fente percée au nord vers la parcelle voisine et par une fenêtre, ouverte plus haut, donnant sur la cour⁴⁸. C'est aussi à ce niveau d'entresol qu'apparaît la porte d'accès à la tourelle de l'escalier en vis accolé à la tour : il faut donc imaginer un système d'escaliers et de galeries accrochés aux façades de la cour pour y accéder.

48. Fenêtre probablement en plein cintre, élargie pour constituer la porte qui donne actuellement accès à ce niveau (cf. fig. 31).

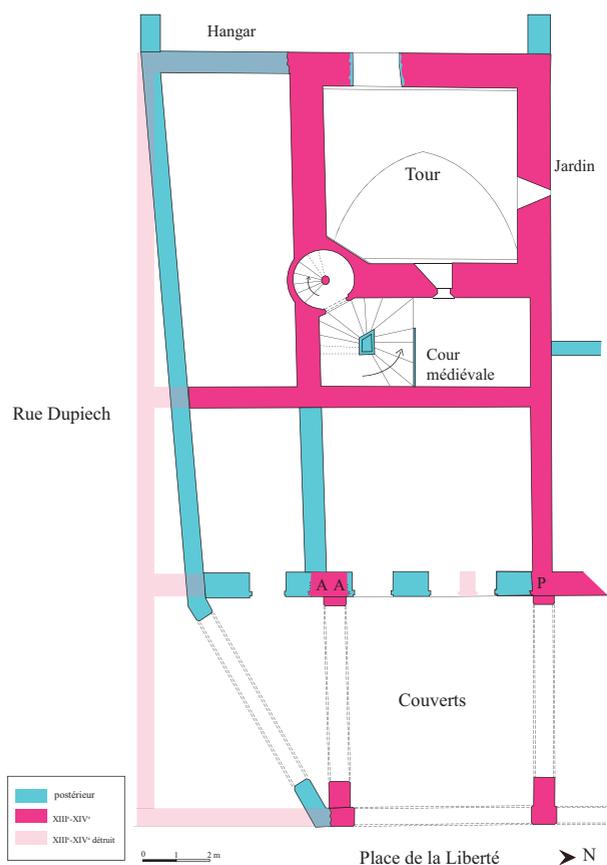


FIG. 29 : COMPLEXE DE « LA TOUR DU BOULANGER » : plan du niveau de l'entresol. DAO A-L. Napoléone.

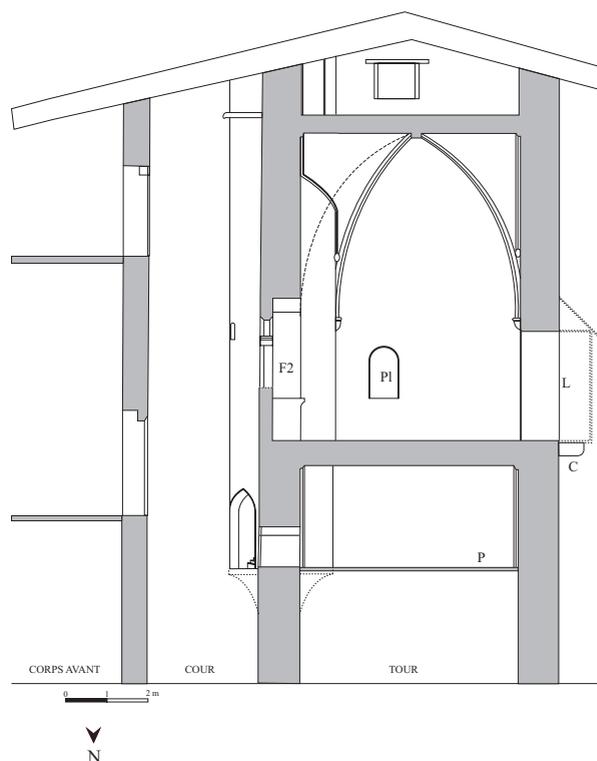


FIG. 30 : COMPLEXE DE « LA TOUR DU BOULANGER » : coupe est-ouest sur la tour. DAO A-L. Napoléone.



FIG. 31 : VUE DU BERCEAU BRISÉ DE LA SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE de la tour. Cl. A-L. Napoléone.

Le premier étage du corps de bâtiment avant était également accessible à partir de la cour, par la porte P1 (fig. 32) dont les moulures en chanfrein et l'embrasure sont toujours conservées. Ce corps se composait de deux pièces séparées par un mur prolongeant la façade du fond des couverts. On passait de l'une à l'autre par la porte P2 aujourd'hui transformée en placard (fig. 32). La pièce occidentale prenait peut-être le jour sur la cour et/ou sur la rue Dupiech. La seconde pièce, à l'est, est plus vaste et se prolonge jusqu'au-dessus des couverts. Un piédroit d'embrasure d'une fenêtre, visible à l'est, témoigne de la présence d'une seconde fenêtre donnant sur

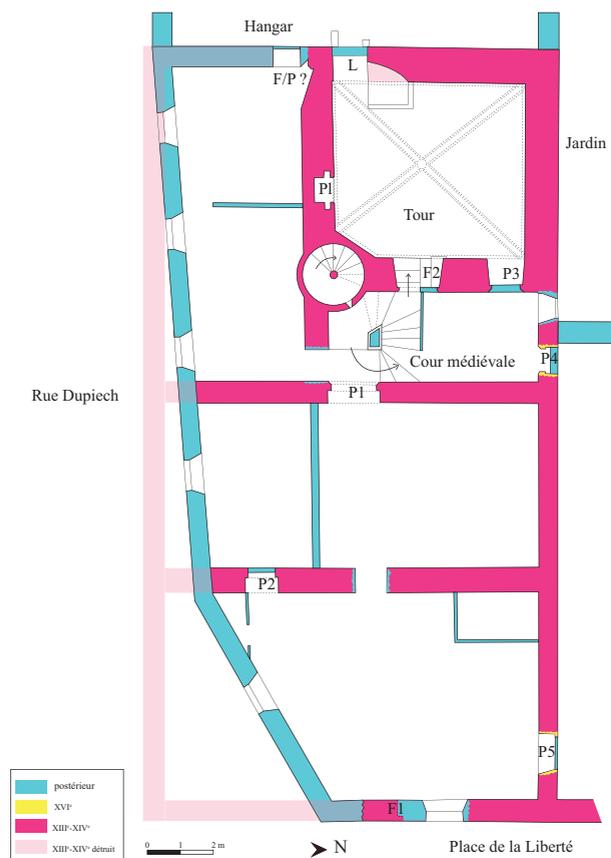


FIG. 32 : COMPLEXE DE « LA TOUR DU BOULANGER » : plan du premier étage. DAO A-L. Napoléone.



FIG. 33 : COMPLEXE DE « LA TOUR DU BOULANGER » : ouverture (F/P ?) donnant à l'ouest de la parcelle. Cl. P. Garrigou Grandchamp.

la place (fig. 32 F1)⁴⁹ ; la reprise du mur sud en a vraisemblablement fait disparaître d'autres. Aucun vestige d'ouverture n'a permis de déterminer comment on accédait au corps de bâtiment latéral (par le bâtiment avant, par la cour ?). Une ouverture pratiquée dans le mur ouest du corps arrière, tout contre la tour, reste difficile à interpréter : s'agit-il d'une porte ou d'une fenêtre ouvrant à l'arrière de l'édifice, ou d'une niche simple abritant des latrines ou un évier⁵⁰ (fig. 32 F/P ? et fig. 33) ?

Le niveau du sol du premier étage de la tour se trouve un peu au-dessus de celui des corps de bâtiments (fig. 30). On entre aujourd'hui par un passage pratiqué dans la fenêtre F2, mais la porte médiévale se trouve à l'est, sur le même mur, près de l'angle nord, et accessible à partir de la cour (fig. 32 P3). Cette pièce a bénéficié d'un soin particulier et constitue sans aucun doute un lieu d'apparat, réservé dans la partie la plus noble du complexe. Il s'agit en effet d'une salle couverte d'une haute voûte sur croisée d'ogives – dont la clé est sculptée –, qui retombent sur des culots décorés (fig. 34). D'autres culots reçoivent encore la retombée des arcs formerets qui soulignent le tracé brisé des voûtains sur les murs. Ces décors ont été exécutés dans un calcaire à grain fin de couleur claire, tranchant avec l'appareil gris de la maçonnerie et laissant apparaître d'infimes traces de polychromie. La pièce, de plan carré, présente un pan coupé dans l'angle sud-est, qui englobe la saillie de la maçonnerie de la tourelle d'escalier. La porte P3 en arc brisé se prolonge

49. La première étant celle dont un piédroit est visible en façade (cf. fig. 24). On peut supposer qu'il s'agissait de fenêtres géminées semblables à celles de la maison Rodriguez.

50. Cette niche se trouve à côté des latrines situées au premier étage de la tour, l'hypothèse d'un évier ou de latrines paraîtrait séduisante dans la mesure où un aménagement pour recueillir les eaux usées est déjà présent à cet endroit-là.



FIG. 34 : VUE DE LA CROISÉE D'OGIVES de la salle du premier étage de la tour. Cl. P. Garrigou Grandchamp.



FIG. 35 : VUE DE LA PORTE ET DES VESTIGES DE LA FENÊTRE RECTANGULAIRE À REMPLAGES sur le mur est de la salle du premier étage de la tour. Cl. A-L. Napoléone.

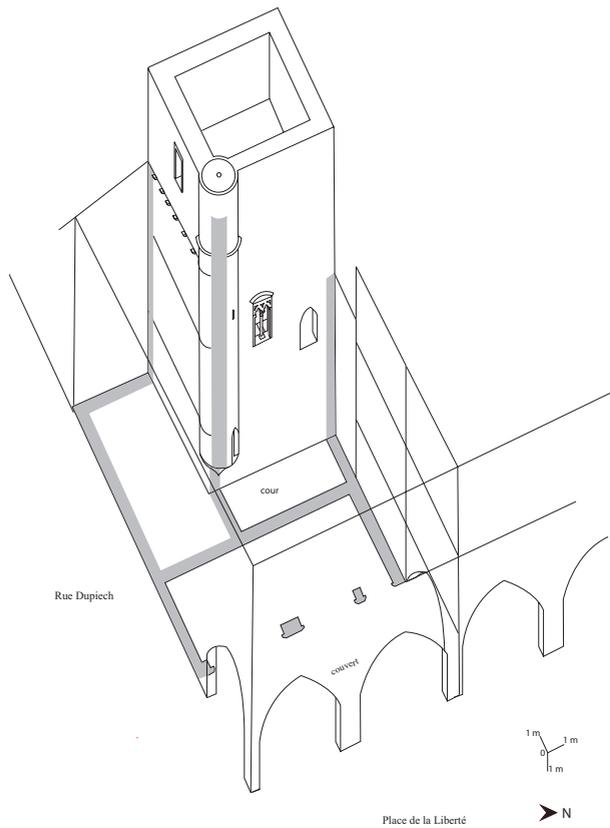


FIG. 36 : COMPLEXE DE « LA TOUR DU BOULANGER » : croquis situant la tour dans la parcelle et restituant les parties manquantes sur la rue Dupiech. DAO A-L. Napoléone.

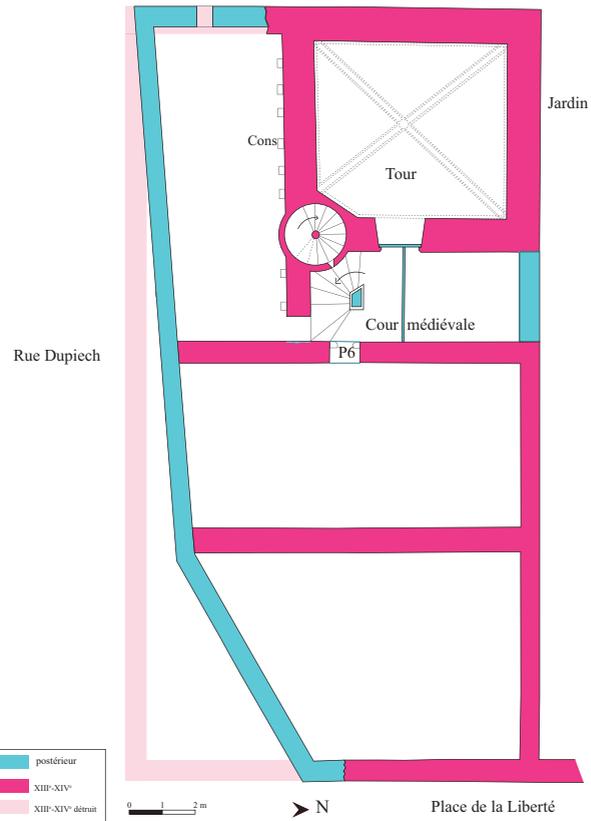


FIG. 37 : COMPLEXE DE « LA TOUR DU BOULANGER » : plan du second étage. DAO A-L. Napoléone.

par une profonde embrasure couverte d'un arc segmentaire ; le vantail se refermait donc de l'intérieur (fig. 32 et 35). La belle fenêtre rectangulaire à réseau F2 ouvre entre la porte et la tourelle d'escalier ; elle était équipée de coussièges et prenait le jour dans la cour (fig. 32, 35 et 36). Dans le mur sud, se trouve un placard couvert d'un arc en plein cintre, muni de logettes latérales, qu'il était prévu de fermer par un volet en bois. Enfin, sur le mur ouest avaient été installées des latrines. Celles-ci se présentaient sous la forme d'une logette en encorbellement sur le mur, soutenue par des corbeaux (fig. 30 et 32 L). Cet aménagement induit un système à échappement libre, c'est-à-dire que les matières tombaient, sans être conduites par une canalisation, sur le sol ou dans un trou ; on peut penser qu'elles se déversaient soit dans une venelle, soit dans une partie de la parcelle restée non bâtie.

Pour achever la description de ce niveau, notons les traces de reprises opérées au XVI^e siècle (fig. 32, P4 et P5) ; il s'agit de portes percées dans le mur nord qui trahissent l'adjonction à l'hôtel de la parcelle voisine.

Le second étage des corps de bâtiments, qui se trouve aujourd'hui sous les combles, conserve, lui aussi, peu de vestiges. La porte P6 (fig. 37) qui semble être le principal accès à ce niveau à partir de la cour, est simplement couverte d'un linteau sur coussinets ; elle ouvre sur le corps avant et il est actuellement difficile de savoir si les deux pièces sur lesquelles elle donne étaient utilisées pour l'habitation ou consacrées aux combles. Dans le corps latéral en revanche, une série de consoles implantées sur le mur sud de la tour et l'arrêt de l'arrachement de l'ancienne maçonnerie à l'ouest, indiquent qu'une toiture à une pente prenait appui ici pour couvrir cette partie du bâtiment (fig. 22, 36 et 37 Cons).

Le dernier niveau est celui de la pièce haute de la tour (fig. 39). On y parvient en empruntant l'escalier en vis qui la flanque dans l'angle sud-est, accessible par la porte ouverte au bas de la tourelle, au niveau de l'entresol ; cet escalier dessert exclusivement cet espace sommital. On peut se demander quelle fonction pouvait justifier un tel accès. Bien qu'en



FIG. 38 : COMPLEXE DE « LA TOUR DU BOULANGER » : porte à linteau sur coussinets du corps de bâtiment avant ouvrant sur la cour.
Cl. P. Garrigou Grandchamp.

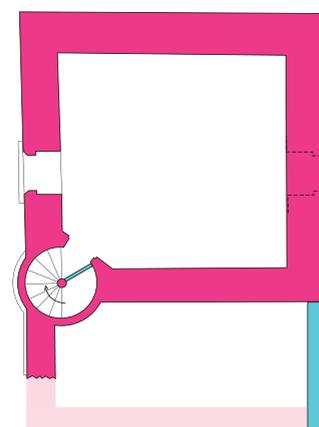


FIG. 39 : COMPLEXE DE « LA TOUR DU BOULANGER » : plan de la pièce sommitale de la tour. DAO A-L. Napoléone.

grande partie détruite, la pièce haute peut être restituée avec deux fenêtres se faisant face au nord et au sud. Les vestiges semblent indiquer que ces ouvertures étaient munies d'une feuillure, mais aucune trace de gond n'est aujourd'hui visible. S'agissait-il d'une chambre forte destinée à recevoir des documents et des objets précieux ? S'agissait-il plus simplement d'une pièce aménagée en haut de la tour, largement ouverte comme cela est fréquemment observé sur les tours urbaines, permettant d'admirer la vue, comme à l'hôtel du Viguier à Figeac par exemple ? La construction d'un escalier particulier pour parvenir à cette pièce peut sans doute se justifier par le fait que ce niveau était le seul auquel on ne pouvait accéder à partir des autres corps de bâtiments.

Il reste à évoquer la courette médiévale qui concentrait tout le système de circulation du complexe. Sa surface était particulièrement réduite (2,50 x 6 m environ) et le mur écran qui la clôturait au nord culminait en haut du premier étage⁵¹. Les escaliers et les galeries qui distribuaient les différents corps de bâtiments à tous les niveaux devaient encombrer cet espace restreint et le rendre particulièrement sombre. C'est pourtant dans cette cour que donnait la belle fenêtre à réseau de la salle du premier étage de la tour.

Les nombreuses têtes sculptées qui ornent les culots de la salle voûtée du premier étage de la tour témoignent du style gothique sans nous apporter de détails significatifs pour la datation (fig. 40). Il en est de même pour l'Agneau pascal sculpté sur la clé de voûte. En effet, le style de ces sculptures, plus grossier que celui des feuillages de la maison Rodriguez, reste difficile à comparer dans le but d'en tirer des indices chronologiques. C'est plutôt la présence d'une fenêtre

51. La liaison de ce mur avec la tour est visible au nord, à partir du jardin de la parcelle voisine (fig. 26).



FIG. 40 : CULOT DÉCORANT LA RETOMBÉE D'UNE OGIVE DE LA VOÛTE de la salle du premier étage de la tour. Cl. A-L. Napoléone.

nord⁵³. Ils appartiennent tous à une expression « gothique », mais ne sauraient avoir tous été construits en même temps, à en juger par leurs profils divers et parfois maladroits. Les plus anciennes de ces arcades paraissent celles qui ont un tracé régulier, avec des arêtes chanfreinées à l'intérieur des cornières comme à l'extérieur (n° 1 et 6, n° 23). Par ailleurs, plusieurs édifices conservent des preuves de leur érection avant les cornières. Ces observations conduisent à formuler une conclusion bien étayée, mais aussi à poser un certain nombre de questions.

Tout d'abord, comme l'avait déjà souligné Gilles Séraphin, il appert qu'à Castelsagrat la mise en place des couverts fut progressive et en général postérieure à celle de la construction des maisons médiévales ; les preuves en sont les coutures lisibles depuis l'extérieur entre certaines façades de maisons et les blocs des couverts (maisons n° 5 - mairie, 14 - maison Rodriguez, et 27) : contre les chaînes d'angle, restées très visibles, sont venues s'adosser les maçonneries des couverts. En outre, la découverte de fenêtres géminées dans les façades sud des maisons des n° 12 et 13, actuellement masquées par des couverts, confirme qu'à l'origine il n'y avait pas de couvert maçonné, du moins masquant les étages, devant ces deux demeures (fig. 42). Par ailleurs, la troublante présence d'un oculus polylobé dans l'écoinçon des deux arcades du n° 23 ne s'expliquerait-elle pas par un remploi, provenant de la façade masquée par le couvert, dès le XIV^e siècle ? Ce morceau,

rectangulaire à réseau dans cette même salle qui peut donner des pistes puisque ce type de baie semble être à la mode dans la région sur une durée assez courte. En effet, il apparaît sur la façade sud du palais de la famille Duèze à Cahors, bâti aux alentours de 1300⁵². C'est cette période que nous retiendrons pour situer la construction de l'hôtel de Castelsagrat, sans doute deux ou trois décennies après celle de la maison Rodriguez.

Programme et art de construire à Castelsagrat aux XIII^e et XIV^e siècles

L'aménagement de la place

La place, dont l'aspect de « clef » du plan a été rappelé, est actuellement ceinte de toutes parts par des couverts (fig. 41). Beaucoup ont été repris à diverses époques, et ce jusqu'au XIX^e siècle au moins, mais plusieurs maisons conservent des arcades en arcs brisés, de tracés variés, principalement sur la rive

52. Voir SCHELLÉS 1999, p. 145-150 pour le palais Duèze et SÉRAPHIN 2002, p. 154.

53. Couverts rive ouest : n° 1 (arcade sur la place, devant rez-de-chaussée à porte et arcade), 2 (arcade sur la place totalement restaurée, devant rez-de-chaussée avec vestige d'arc) et 5 (arcades modernes avec couvert plaqué contre une chaîne d'angle et rez-de-chaussée gothiques). Couverts rive nord : n° 6 (2 arcades sur la place, devant rez-de-chaussée à porte - arcade), 7 (arcade sur la place et absence de vestige en rez-de-chaussée), 8-9 (arcade sur la place devant rez-de-chaussée à arcade), 11 (arcade sur la place et absence de vestige en rez-de-chaussée), 12 (arcade moderne sur la place, devant rez-de-chaussée à porte - arcade), 13 (couvert moderne plaqué sur une façade à deux arcades en rez-de-chaussée). Couverts rive est : tous modernes ; le n° 18-19 est le seul de la place bâti en bois. Couverts rive sud : n° 17 (couvert moderne, plaqué sur une façade à chaîne d'angle et mur latéral gothique) et 23 (1 arcade sur la place, avec oculus polylobé, et absence de vestiges au rez-de-chaussée). On ne sait en revanche à quelle structure attribuer les 2 modillons isolés du rez-de-chaussée du n°10.



FIG. 41 : CASTELSAGRAT, place de la Liberté, rives nord et est. Cl. Ph. Favre.

jugé esthétique, aurait été replacé de façon visible, selon un parti très rare, le percement de baies dans les arcades étant incongru en termes d'éclairage du couvert⁵⁴.

Une seule maison laisse planer un doute quant à la possibilité d'une érection simultanée du couvert et du corps de bâtiment en arrière ; c'est le n° 1, la maison avec la tour, dont les murs – en l'état de l'étude – n'ont pas révélé de césure entre la demeure et le bloc des couverts. En tout état de cause le processus resta encadré et contrôlé par l'autorité publique, car aucun des couverts n'empiéta sur l'alignement prévu pour les rives de la place et ils se bornèrent tous à enjamber la largeur de la rue. Ce caractère est commun à tous les couverts médiévaux des bastides, comme il appert, entre autres, de l'exemple de Villefranche-de-Rouergue⁵⁵.

Les questions pendantes concernent l'éventuelle existence d'un premier état des couverts, bâtis en bois. Les informations fournies par l'observation de la place concordent seulement pour indiquer un remplacement progressif d'un état antérieur, mais de celui-ci n'a été retrouvé aucun indice matériel. Les campagnes de constructions de couverts en maçonneries répondraient-elles à une substitution de constructions en pierre à de primitifs couverts en bois ? Le fait est attesté sur les places de bien des localités voisines, telles Auvillar et Lauzerte, où quelques avant-corps en bois sont maintenant isolés parmi des couverts maçonnés, produits de campagnes de construction plus tardives. Cependant, ces exemples datent du XV^e siècle, ce qui ne peut donc apporter la preuve de l'existence de couverts en bois aux débuts de Castelsagrat, à la fin du XIII^e siècle. De fait, le bourg ne conserve qu'un seul exemple de couvert en bois, sur la rive est, au n° 18-19 : sa facture est peu typée, mais ne paraît pas pouvoir appartenir à la campagne d'origine ; il est plus vraisemblable que la construction soit contemporaine de l'époque où le bois connut un regain d'intérêt dans la construction, marqué notamment par l'érection des façades en pans de bois du XV^e siècle dans la rue Notre-Dame (emprises colorées en rose sur le plan en fig. 6).

54. Autre exemple à Monflanquin (Lot-et-Garonne), place des Arcades (cad. 460).

55. FRIEDMAN 2015, p. 196. Étienne CABROL, *Annales de Villefranche-de-Rouergue*, 1860, p. 137-138 : en 1378, il est « ...accordé [à deux frères] par les dits consuls au nom de la communauté de construire et bastir devant leur maison, qui estoit sur la place publique, des pilliers pour faire un couvert ».



FIG. 42 : CASTELSAGRAT, 14, place de la Liberté, façade sud, 2^e étage, masqué par le couvert : la fenêtre géminée, mutilée, surplombe le plafond du premier étage du corps de couvert.
Cl. P. Garrigou Grandchamp.



FIG. 43 : MONPAZIER (Dordogne), maison d'angle 37, place des Cornières – 8, rue de la Porte de Campan : il n'y a pas de césure dans la maçonnerie entre le couvert et le corps bâti dans la profondeur. Cl. J.-D. Salvègue.



FIG. 44 : VILLENEUVE D'AVEYRON, maison d'angle place des Conques – rue Damié : couture entre le bloc des couverts, à gauche, et la maison originelle, à droite. Cl. D. Joy.

Une possibilité ne serait-elle pas que des couverts en bois primitifs aient eu la forme de galeries recouvrant la rue seulement au niveau des rez-de-chaussée, sans masquer les étages. C'est la conclusion que proposa naguère Jean Ducasse, dans un article des plus informés : sa pl. VI donne une restitution graphique de ces galeries à *ambans*, construites en avant des maisons⁵⁶.

Les deux processus, mise en place postérieure des couverts, ou simultanément avec le corps de logis en arrière, ont manifestement existé dès le XIII^e siècle. L'appartenance du couvert à un programme homogène se remarque en particulier, de façon indubitable et à plusieurs reprises, dans la bastide de Monpazier (Dordogne)⁵⁷ (fig. 43). Ce processus semble cependant, en l'état des observations, ne concerner qu'une minorité de sites⁵⁸. En revanche, la mise en place ultérieure des couverts est manifeste à Casseneuil et Monflanquin (Lot-et-Garonne), à Saint-Macaire (Gironde)⁵⁹ ou à Villeneuve-d'Aveyron (fig. 44)⁶⁰.

On notera enfin que, dans aucune des maisons de la place, il n'y a trace d'un dispositif, mis en lumière dans plusieurs bastides, qui permettait une desserte autonome de l'espace au-dessus du couvert : un escalier extérieur le rendait indépendant du corps de bâtiment en arrière du couvert⁶¹. Cette configuration est un indice fort de la non-appartenance du couvert au programme originel, parfois matérialisée sur les plans cadastraux par l'affectation de numéros de parcelles différents pour le couvert et pour la maison en arrière⁶².

Demeures polyvalentes et demeure avec tour

Les programmes des maisons les mieux conservées, c'est-à-dire avec des éléments fonctionnels articulant l'ordonnance de leurs façades et, si possible, avec les équipements des intérieurs, renvoient pour la plupart au programme de *la maison polyvalente*. Celle-ci organisait prioritairement les espaces du rez-de-chaussée en fonction des activités économiques – ici manifestement commerciales autour de la place ; les équipements nécessaires à la production de vin,

56. DUCASSE 1960, n° 98, p. 99, pl. VI.

57. Monpazier, couverts solidaires d'emblée du corps de logis postérieur dans les angles de la place : n° 9 et 27, place des Cornières / rue Porte de Campan et n° 27-29, place des Cornières / rue Notre-Dame.

58. GARRIGOU GRANDCHAMP 1998, p. 56-57 : le phénomène est moins rare en Périgord. Outre Monpazier, on le constate à Beaumont-du-Périgord, Eymet, Molières et peut-être Villefranche-du-Périgord. Autre exemple à Villeneuve-sur-Lot, dans la maison à l'angle de la place Lafayette (ex. place des Cornières) et de la rue des Élus.

59. DUCASSE 1960, n° 97, p. 76, pl. III.

60. L'observation à l'échelle du grand Sud-Ouest tend à établir que la construction ultérieure des couverts maçonnés fut bien la pratique la plus répandue : DUCASSE 1960, n° 97, p. 77 et sq. (chartes autorisant explicitement la construction de couverts devant les maisons) et HIGOUNET 1992, p. 59-60 ; ces deux auteurs établissent aussi de façon convaincante l'appartenance au domaine public du sol des couverts, en dépit des doutes qui se sont élevés à ce propos après la Révolution : DUCASSE 1969, n° 98, p. 103-107. Confirmation récente dans FARAVEL 2015, p. 220-221 : l'entretien du sol des couverts est à la charge de la commune.

61. Cette dissociation se remarque à Molières et Villefranche-du-Périgord (Dordogne), Monflanquin et Villerséal (Lot-et-Garonne). GARRIGOU GRANDCHAMP 1998, p. 57 et FARAVEL 2015, p. 222.

62. FARAVEL 2015, p. 220.

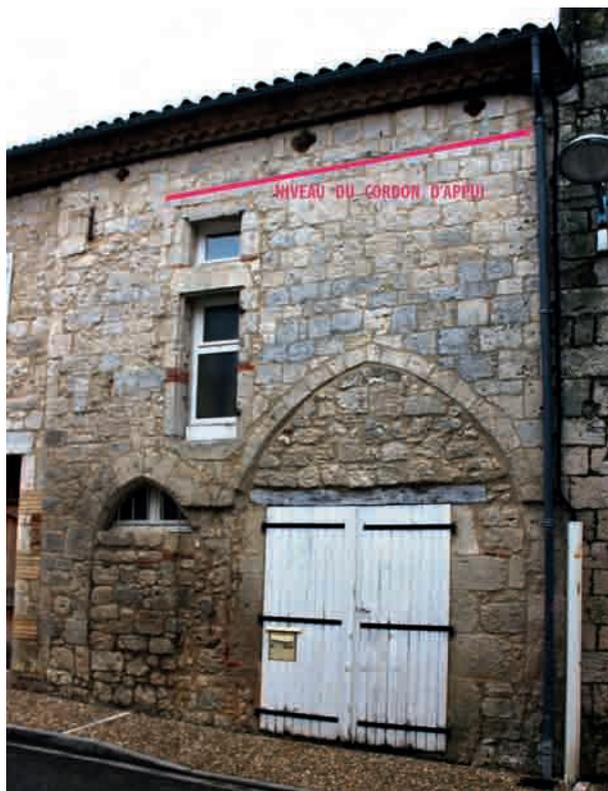


FIG. 45 : CASTELSAGRAT, maison 6, rue Alphonse de Poitiers : le haut rez-de-chaussée se développait jusqu'à l'avant-dernière assise, sous les *oculi* quadrilobés. Cl. J.-D. Salvègue.

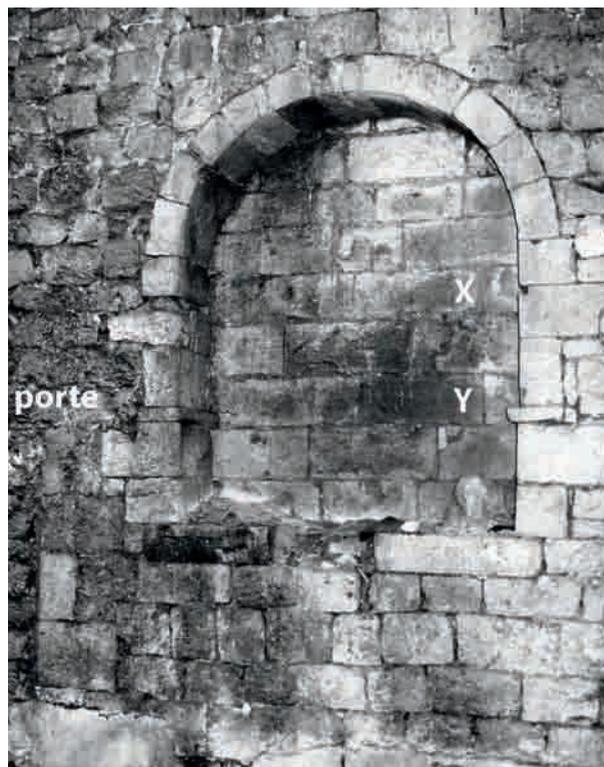


FIG. 46 : CASTELSAGRAT, maison 3-5, rue Alphonse de Poitiers, pièce ouest : grande armoire murale, près d'une porte (murée), avec rainures pour un rayon en bois (X) et impostes pour soutenir une étagère (Y). Cl. Kl. Freckmann.

dont l'importance a été soulignée, n'ont en effet pas laissé de trace dans les constructions. Cette orientation des niveaux de plain-pied avec l'espace public vers les activités d'échanges se matérialise tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Dans les rez-de-chaussée la caractéristique est l'absence totale des équipements nécessaires à la vie domestique, installations de l'eau, du rangement et du feu. À l'extérieur, les percements sur la rue consistent toujours en arcades, dans des rez-de-chaussée d'une grande hauteur dans l'œuvre, parfois si grande qu'elle laisse supposer que des mezzanines en bois pouvaient y être installées de façon à augmenter la capacité de stockage (6, rue Alphonse de Poitiers)⁶³ (fig. 45). Pour les maisons avec couverts les possibilités de mise en place d'installations commerciales étaient démultipliées, des bancs pouvant être placés sous les cornières.

L'autre trait constitutif du programme de maison polyvalente est l'organisation des espaces des étages pour la vie domestique, sous tous ses aspects, activités répétitives du quotidien (séjour, alimentation, couchage), de la sociabilité (réception, fête) et de l'économie (production domestique et stockage). On y trouve à cet effet, outre le mobilier en bois qui a disparu, tout un mobilier en pierre, intégré dans l'enveloppe maçonnée. Les modifications subies par la plupart des maisons ont néanmoins été telles qu'il ne s'en trouve pas une offrant encore toute la gamme des installations nécessaires à la vie du foyer.

La maison 3-5, rue Alphonse de Poitiers est en la matière la mieux pourvue. Elle renferme les vestiges de deux des trois cheminées repérées dans la bastide, l'une adossée au mur pignon qui la sépare du n° 1, l'autre au revers de la façade sur rue, entre les deux fenêtres (plus proche de celle de droite / est) ; au-dessus de contrecœurs peu profonds, les hottes pyramidales, disparues, étaient bâties en matériaux légers et portées par des corbeaux en pierre⁶⁴. Une grande armoire

63. Un tel dispositif a été matériellement reconnu à Cahors : SCHELLS 1999, p. 130.

64. En revanche, la hotte pyramidale de la cheminée adossée au revers de la façade sud de la maison 13, place de la Liberté, entre les deux fenêtres géminées, reposait sur des consoles en bois.



FIG. 47 : CASTELSAGRAT, maison 3-5, rue Alphonse de Poitiers, pièce est, recoupée par une dalle de béton : dans le pignon sud, à gauche, arc d'un placard mural, deux fenêtres hautes et corniche du plafond originel. Cl. Kl. Freckmann.

d'une niche carrée, dans le mur pignon nord. À mi hauteur, entre le rez-de-chaussée et l'étage, étaient installées des latrines dans le mur de refend, ce qui impliquait l'existence d'un conduit menant à une fosse dans l'angle nord-ouest (non identifiés). Les embrasures des fenêtres géminées y étaient en outre pourvues de paires de coussièges. Coussièges et placard mural sont également présents à l'étage de la tour, avec des latrines d'un type différent : leur logette, disparue, était en encorbellement au-dessus du vide.

C'est aussi dans les étages que les pièces étaient mises en valeur par des décors, communément absents des rez-de-chaussée. Cependant, si la sculpture monumentale est présente à Castelsagrat, on n'y a repéré aucun enduit peint, ni plafonds ou charpentes décorés.

L'autre programme identifié à Castelsagrat est beaucoup plus inattendu dans une bastide, type de ville neuve réputée pour un allotissement du sol très égalitaire. Il s'agit de la présence d'une *maison à tour*, soit un haut bâtiment de plan carré associé à deux corps de logis qui constituent ensemble une sorte de vaste hôtel. Ce programme d'habitat

murale, pourvue de deux rayons, est installée dans le mur postérieur, non loin de la porte qui donnait accès à l'étage depuis la cour (fig. 46). Un placard mural rectangulaire prend place à gauche / sud de la cheminée du pignon ; d'autres placards, ceux-ci couverts d'arcs en plein cintre, sont aménagés dans le mur pignon est ; tous les placards (mais non l'armoire), sont pourvus de feuillures indiquant qu'ils étaient clos par un huis. Cette duplication des cheminées et des organes de rangement laisse entendre que le vaste espace de l'étage de cette demeure au plan oblong était divisé en deux pièces par une cloison. Elles étaient très hautes dans œuvre comme l'indique l'existence de fenêtres barlongues placées haut dans le pignon sud et pourvues d'appuis talutés (fig. 47) : l'éclairage était donc important dans la pièce sud, qui bénéficiait d'une fenêtre géminée sur la rue, ouvrant à l'est, et de deux baies au sud. Au-dessus de ces dernières régnait une corniche, qui signale l'existence probable à l'origine d'un plafond les isolant des combles.

La maison 13, place de la Liberté était elle aussi équipée au premier étage d'un placard dans le mur gouttereau ouest et d'un lavabo-évier dans une grande niche sous arc brisé, flanqué

privilegié, associant une fonction résidentielle développée, affirmée par la présence d'une tour, avec l'exercice probable des activités d'échanges pratiquées sur la place, est à ce jour un *unicum* dans les bastides. Certes, l'association résidence-commerce est bien attestée dans toutes sortes de grandes maisons patriciennes, à Salignac-Eyvigues et Sarlat (Dordogne), ou à Cahors, Figeac, Gourdon et Martel (Lot) : dans cette dernière ville la vaste demeure dite « La Raymondie » offre le parangon d'un édifice de la taille d'un palais qui a multiplié les arcades de boutiques, autrefois protégées par des auvents, ajourant deux de ses faces, sur la place et une grande rue.

Cependant il n'est pas d'autre exemple connu, à ce jour, de tour incorporée dans une grande résidence donnant sur la place d'une bastide. Pour autant, au moins trois bastides attestent également de l'existence de demeures privilégiées, avec tour, à proximité de leur place centrale (fig. 48, a, b, c plans des bastides).

C'est à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) que la proximité entre la tour et la place est la plus grande, mais l'édifice est une grande maison-tour isolée en cœur d'îlot, qui n'a pas de lien direct avec une maison de la place (fig. 49) ; la configuration originelle de la propriété dans laquelle elle était incluse est cependant inconnue. Son aménagement intérieur manifeste sa vocation principalement résidentielle (fig. 50 plans).

À Mirande (Gers), la Tour de Rohan est elle aussi une haute maison-tour, actuellement isolée en cœur d'îlot, qui domine le paysage urbain et se pare de belles fenêtres géminées (fig. 51). Elle s'élève néanmoins à plus grande distance de la place centrale et l'on ignore si elle était à l'origine accostée d'un logis.

Monpazier (Dordogne) offre encore une autre configuration. La maison-tour affronte une des rues qui donnait sur la place et n'est donc pas en retrait au sein d'un îlot (fig. 52). Elle présente une parenté avec la maison à tour de Castelsagrât en ce qu'elle est incluse dans un ensemble comportant deux autres corps de logis, constituant donc avec eux un autre exemple d'une sorte d'hôtel (fig. 53)⁶⁵. Par ailleurs la fonction résidentielle, affirmée par les belles fenêtres en façade, va de pair avec l'évidement du rez-de-chaussée par des arcades.

Comment interpréter la présence de ces maisons avec tours dans des bastides ? Gilles Séraphin, a déjà attiré l'attention sur la présence de la « maison seigneuriale » dans les bastides, mais en donnant surtout des exemples de constructions conservées datant de la fin du Moyen Âge⁶⁶. Maurice Scellès a identifié en Rouergue, à Saint-Affrique et à Villeneuve d'Aveyron, deux situations où l'érection d'une tour comtale sur la place principale du bourg semble avoir accompagné l'opération d'aménagement de cette place ; ces événements pourraient être mis en relation avec la ré-affirmation par Raymond VII de ses droits, recouverts en 1231. Charles Higounet avait quant à lui souligné combien les emplacements sur la place étaient prestigieux et combien la possession d'une grande maison sur une de ses rives était un signe fort de distinction sociale⁶⁷. Ces réflexions nous incitent à proposer d'identifier le commanditaire de la construction de la maison avec tour comme un des puissants qui avaient des intérêts dans la bastide au moment de sa fondation, sans que nous puissions préciser ni son identité, ni sa fonction. Il s'agissait néanmoins plus probablement d'un agent du pouvoir (le bayle ?) que du seigneur éminent, car un château, attesté en 1346, mais dont plus rien ne subsiste, aurait occupé l'angle nord-ouest de la bastide⁶⁸. Il est notable que l'Agneau pascal de la clef de voûte se retrouve sur une des clefs de voûte de la grande salle de la Sénéchaussée, à Lauzerte⁶⁹. La présence de l'Agneau a une importance symbolique indubitable, qui reste incertaine dans l'architecture civile, mais pourrait se rapporter au symbolisme du pouvoir⁷⁰.

On notera enfin que la présence d'arcades, ce qui est le cas de la maison avec tour, ne peut être automatiquement interprétée comme le signe d'une activité marchande. Il suffit d'observer des documents telle la fresque des *Effets du bon gouvernement*, peinte dans le Palazzo pubblico de Sienne par Ambrogio Lorenzetti, pour percevoir la vocation quasi polysémique de l'arcade : elle pouvait tout aussi bien donner accès aux *obradors* et boutiques, qu'accueillir des

65. GARRIGOU GRANDCHAMP 1998, p. 59-61.

66. SÉRAPHIN *et alii* 1988, p. 96.

67. HIGOUNET 1992, p. 62 : réservation explicite par des seigneurs pariaiers à Tournay et Castillonès. FRIEDMAN 2015, p. 196 : jouir d'un couvert sur la place était conçu dans toute l'Europe comme un grand avantage social et économique et les maisons y étaient pour la plupart aux mains des familles les plus opulentes, à Libourne, comme à Münster (RFA) ou Cherasco (Piémont). Le même phénomène est mis en évidence jusqu'à Breslau/Wrocław et Cracovie : cf. *Breslau und Krakau im Hoch- und Spätmittelalter. Stadtgestalt – Wohnraum – Lebensstil*, Eduard MÜHLE (dir.), Böhlau Verlag, Cologne, 2014.

68. Cf. le dossier en ligne établi par Maurice Scellès, sur le site du Service de la connaissance du patrimoine de la Région.

69. P. GARRIGOU GRANDCHAMP, « Lauzerte, un castelnau des XII^e-XIII^e siècles. », *Congrès archéologique de France*, 170^e session, Tarn-et-Garonne, 2014, p. 253-268, ici p. 263-265.

70. Il s'agit ici de l'Agneau vainqueur et non plus de l'Agneau victime éorgée. Il serait alors un symbole de la force guerrière au service du Bien, revêtant les attributs du trône, de la puissance et de la royauté. Allusion à l'exercice d'un pouvoir éclairé et équitable promis par le comte ?



FIG. 48A : SAINTE-FOY-LA-GRANDE (Gironde) : plan de la bastide, avec maison tour, dite « des Prêtres » (en rouge), au nord de l'église (en bleu) et en retrait de la place. *Fond de plan S. Faravel ; DAO P. Garrigou Grandchamp.*



FIG. 48B : MIRANDE (Gers) : plan de la bastide, avec maison tour, dite « de Rohan » (en rouge), au sud-est de l'église (en bleu), dans un îlot près de la place. *Fond de plan G. Séraphin ; DAO P. Garrigou Grandchamp.*

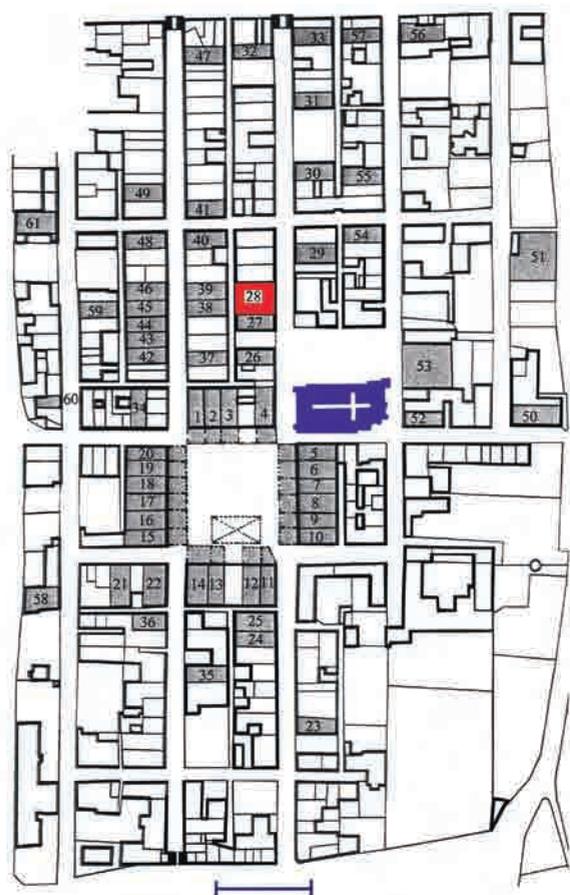


FIG. 48c : MONPAZIER (Dordogne) : plan de la bastide, avec demeure à tour, dite « du Chapitre » (en rouge), au nord-ouest de l'église (en bleu), en rive d'îlot au nord de la place.
Fond de plan et DAO P. Garrigou Grandchamp.



FIG. 49 : SAINTE-FOY-LA-GRANDE (Gironde) : vue aérienne de la maison tour, dite « des Prêtres », en cœur d'îlot.
Coll. P. Garrigou Grandchamp.

activités publiques ou juridiques, à l'image des *portici* des grandes demeures de Gênes ou de nombreuses maisons de la Provence orientale, dites *domus cum porticu*⁷¹. Si notre hypothèse d'identification de la maison avec tour comme maison d'un puissant était avérée, ses couverts seraient alors à lire également comme une sorte de loge, à fonction partiellement publique, outre son rôle manifeste de passage à vocation commerciale marquée.

L'art de construire dans l'architecture domestique

Les demeures des rives de la place et aussi celles de la rue Alphonse de Poitiers sont mitoyennes. Elles partagent un mur, qui sert de refend, et les pans de leur toiture sont orientés vers la voie publique et vers l'arrière : les façades sont à goutterot et non à pignon sur rue et il n'y a pas d'entremis entre elles⁷². Toutes sont des maisons blocs, à un corps de logis et sans cour intérieure, sauf pour la maison avec tour, qui articule trois corps autour d'une étroite courette. Elles comptent entre un et deux étages, mais aucune des toitures ne semble d'origine tant elles sont fréquemment dérasées⁷³.

71. P. GARRIGOU GRANDCHAMP, J.-Cl. POTEUR, « Grasse du XII^e au XV^e siècles. Morphogenèse et architecture domestique », *Congrès archéologique de France*, 168^e session, Alpes maritimes, 2010, p. 35-58 (ici p. 53).

72. Le terme d'entremis, parfois remplacé par andronne, est cité par Pierre Deffontaines (DEFFONTAINES 2000, p. 147).

73. Corps de bâtiment à deux étages, tous dérasés : 1 (tour), 12 et 13, place de la Liberté.

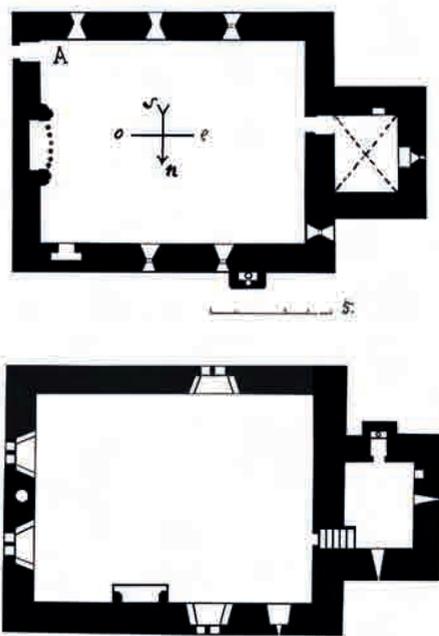
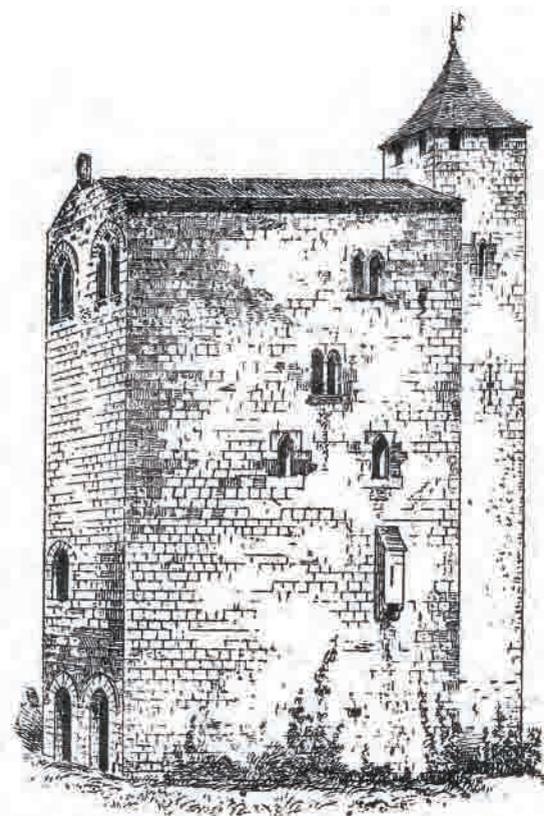


FIG. 50 : SAINTE-FOY-LA-GRANDE (Gironde) : maison tour, dite « des Prêtres » ; a. élévation ; b. plan du 1^{er} étage ; c. plan du 4^e étage.
Dessins Léo Drouyn dans *La Guyenne militaire*, 1865.



FIG. 51 : MIRANDE (Gers) : maison tour, dite « de Rohan ».
Cl. Florent Pécassou, Wikimedia Commons.



FIG. 52 : MONPAZIER (Dordogne), rue Notre-Dame : demeure à tour, dite « du Chapitre » ; le corps de logis à sa droite appartient au complexe. Cl. P. Garrigou Grandchamp.

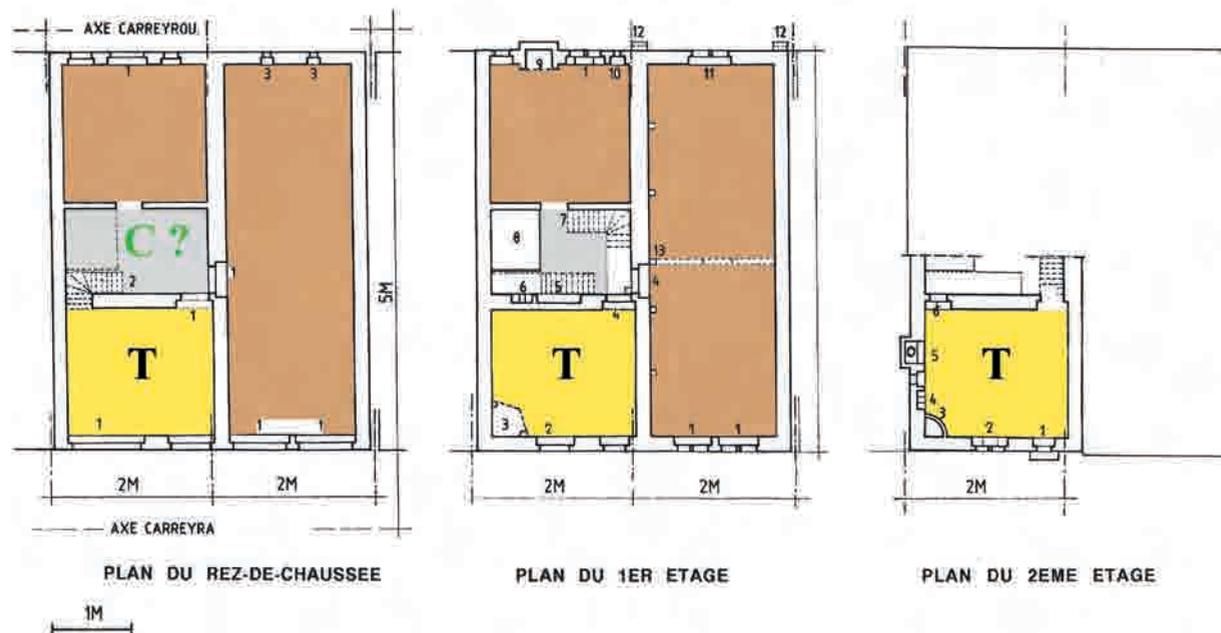


FIG. 53 : MONPAZIER (Dordogne), rue Notre-Dame : demeure à tour, dite « du Chapitre » ; plans des trois niveaux ; les corps de logis sont en brun (latrines au 1^{er} étage, en 0) ; la tour en jaune : cheminée (3) au 1^{er} étage et latrines (5) au 2^e.
Fonds de plan D. Drijski, DAO P. Garrigou Grandchamp.



FIG. 54 : CASTELSAGRAT, maison 1, rue Alphonse de Poitiers, pignon ouest, appareil en pierres de taille. Orthophoto. B. Lefebvre.

Il n'y a pas de cave, mais parfois des espaces partiellement enterrés, du fait de la déclivité du terrain, comme à l'arrière de la maison 13, place de la Liberté.

Toutes les maisons et les murs d'enveloppe isolés les plus anciens repérés à Castelsagrat sont construits en bonne maçonnerie de pierre de taille de moyen appareil. Les parements sont constitués de pierres épannelées et à peu près équarries, soigneusement assisées, assemblées avec des joints de faible épaisseur ; le mur pignon occidental de la maison 1, rue Alphonse de Poitiers en donne un exemple très parlant, surtout dans la partie supérieure qui n'a pas été rejointoyée, comme le fut récemment le bas (fig. 54). La taille n'est affinée que pour les encadrements des percements, dont les faces sont alors dressées soigneusement, à la gradine (fig. 8). Les niveaux sont normalement plafonnés, la voûte n'apparaissant que dans les deux premiers niveaux de la tour.

Il y a peu de refends à l'intérieur de ces maisons : le plus souvent seul le mur à l'aplomb du rez-de-chaussée sous le portique constitue un refend maçonné, les autres partitions devant être construites en pans de bois. Les deux grandes maisons ayant fait l'objet d'une monographie présentent néanmoins un ou plusieurs refend(s) supplémentaire(s) du fait de leurs grandes dimensions. La restitution des



FIG. 55 : CASTELSAGRAT, maisons 1 et 3-5, rue Alphonse de Poitiers, façades sud : le cordon régissant sépare le très haut rez-de-chaussée de l'étage, lui-même haut dans oeuvre sous un plafond (cf. fig. 47). Deux arcades ouvraient au rez-de-chaussée du n° 3-5 et une (entre les deux portes) au n° 1. Les deux fenêtres géminées de l'étage du n° 3-5 ont été reprises au XV^e siècle et récemment mutilées, lors de l'insertion de la dalle de béton qui recoupe l'étage. *Orthophoto. B. Lefebvre.*

distributions est donc très conjecturale, bien que la pièce en façade principale, souvent éclairée par plusieurs fenêtres géminées, puisse être un candidat plausible pour la salle. Quant à la desserte des étages, seule la tour est dotée d'une vis en pierre partiellement hors œuvre. La maison 3-5, rue Alphonse de Poitiers présente une grande porte à l'étage en façade postérieure : cet accès devait être desservi par un escalier extérieur, sans doute en bois, comme les escaliers intérieurs des autres maisons, qui n'ont laissé aucune trace visible.

Les couvrements des baies et des grandes niches accueillant des équipements sont principalement des arcs, au tracé brisé régulier. Leur mise en œuvre se différencie selon leur mode de fermeture. Les arcs des portes et des fenêtres géminées, normalement closes par des huisseries battant dans les embrasures, sont constitués de longs claveaux minces, de l'épaisseur du tableau, tandis qu'une arrière-voussure est bandée sur le reste de la profondeur du mur. En revanche les arcades sont bâties avec des claveaux traversants, posés à plat sur le cintre lors du montage ; il n'y a pas d'arrière-voussure et leur mode de clôture est incertain, car il n'a pas été retrouvé de gonds, ni de crapaudines sur la face interne des murs, et pas plus de saignée sur la tranche de l'arcade, permettant d'insérer des pièces de bois. Les claveaux sont également posés à plat dans les arcs couvrant les placards et les armoires murales

L'ordonnance des façades se conforme aux partis dominants en Quercy. Il n'y a pas de recherche systématique de symétrie, mais certaines façades n'en sont pas dépourvues, telle celle du n° 13 qui regardait la place avant d'être masquée par le couvert. Les percements des rez-de-chaussée répondaient en revanche sur la place à un parti modulaire répétitif, porte-arcade, encore largement conservé sur les rives ouest et nord. Des cordons d'appui régnaient dessinant de fermes horizontales, mais sur les façades principales seulement (fig. 55) ; la comparaison des faces sud et est du même n° 13 est parlante à cet égard. Les saillies se limitent à ces cordons et aux impostes des fenêtres, enrichis de sculptures. L'avancée des toits devait à l'origine dessiner plus vigoureusement les silhouettes. L'animation de ces façades assez plates tient donc avant tout au dialogue des pleins et des vides, qui ponctue d'accents puissants les demeures à couverts, où les arcades ouvrent des bouches d'ombre, surtout par grand soleil.

Au total, le corpus de maisons des XIII^e-XIV^e siècles conservées à Castelsagrat s'est avéré suffisamment étoffé pour permettre de caractériser la constitution d'un tissu urbain de bastide, dès le premier demi-siècle suivant sa fondation,

et l'art de construire en Bas-Quercy, appliqué à l'habitat d'une petite agglomération prospère. Les deux monographies illustrent deux typologies répondant à des programmes originaux de demeures à programme polyvalent, mais avec une dimension ostentatoire, et peut-être publique, très affirmée dans la maison avec tour. Désormais, la petite bastide de Castelsagrat peut être considérée comme un site de première importance pour la connaissance de l'habitat médiéval urbain en Quercy avant la guerre de Cent ans

Annexe

Données chiffrées sur les dimensions et les surfaces des maisons de Castelsagrat

Les longueurs (L) et largeurs (la) sont données hors œuvre et les hauteurs (H) dans œuvre.

	« maison Fernandez » 13, place de la Liberté (cad. 313)	Commentaires
L totale conservée	18,5 m	Jusqu'au jour en fente situé au ras du sol, rue de Plombis.
la	8,35 m	En supposant que le mur mitoyen ouest ait la même épaisseur que son symétrique à l'est.
Pièce avant : L x la	12,80 x 8,35 m	
H du rez-de-chaussée	4,60 m environ	Il nous manque les épaisseurs des solives et des poutres qui les soutiennent.
H du 1 ^{er} étage	6,50 m environ	Il nous manque l'épaisseur du plancher et celle des solives du plafond.
H cave	2,20 m environ	Il nous manque le niveau du sol d'origine ; la limite supérieure est donnée par le seuil des latrines.
H entresol	3 m environ	Le niveau du plancher est donné par le seuil des latrines et celui du plafond par la partie supérieure des corbeaux ; il faut cependant ajouter quelques dizaines de cm pour l'épaisseur des solives et des poutres qui les soutiennent.
Surfaces		
+ rez-de-chaussée : pièce avant	34 m ² environ	
cave	41 m ² environ	
entresol	41 m ² environ	
pièce arrière (estimation ?)	au moins 40 m ²	
+ 1 ^{er} étage : pièce avant	77 m ² environ	
pièce arrière (estimation ?)	au moins 40 m ²	
+ 2 ^e étage : pièce avant	77 m ² environ	
+ surface totale disponible, sans couverts	au moins 350 m²	

	<i>L'hôtel de « la tour du boulanger »</i> 1, place de la Liberté (cad. 51)	Commentaires
L totale	22,75 m	
la totale conservée / restituable	12,20 m environ	
Corps avant (entre place et cour)		
+ rez-de-chaussée : L x la	12,20 x 6,20 m environ	
+ étages (couvert inclus) : L x la	12,20 x 12,90 m environ	Dimensions du couvert : 6,70 m de profondeur.
Corps latéral / Est		
+ rez-de-chaussée : L x la, résiduelle	10,50 x 5,50 m environ	
+ étages : L x la, résiduelle	10,50 x 5,50 m environ	
Cour : L x la	7,50 x 4,20 environ	
Tour		
+ L x la	7,20 x 7,60 m environ	
+ H du rez-de-chaussée	5,20 m environ	
+ H du 1 ^{er} étage	7,20 m environ	
+ H du 2 ^e étage, résiduelle	1,10 m environ	Hauteur conservée des murs au-dessus du plancher.
Surfaces		
* corps avant (entre place et cour)		
+ rez-de-chaussée	52,8 m ² environ	Sans les couverts qui ont une surface de 78 m ² .
+ 1 ^{er} étage :	129,25 m ² environ	Comprenant en plus l'espace situé au-dessus des couverts.
+ 2 ^e étage :	129,25 m ² environ	Comprenant aussi l'espace situé au-dessus des couverts.
* corps latéral / Est (restitutions)	38,64 m ² environ	À tous les étages.
* tour :	29 m ² environ au r-d-ch.	Même surface au premier et 31 m ² environ au second étage.
* surface totale disponible, avec les couverts	440 m² environ	Dont 2 x 78 m ² au-dessus des couverts aux premier et second étages.

Bibliographie

ALBE 1911 : ALBE (chanoine Edmond), « Les suites du traité de Paris de 1259 pour le Quercy », *Annales du Midi*, t. 23, n° 92, 1911, p. 472-491.

COSTE 2006a : COSTE (Michel), *Les bastides, fondations médiévales pseudo-urbaines du bassin aquitain et les exportations de vins gascons*, 2006 (12 p. ; en ligne).

COSTE 2006b : COSTE (Michel), *Afin de planter des vignes... - Essai sur la floraison des bastides & autres petites villes médiévales du bassin aquitain (XIII^e-XIV^e siècles)*, Toulouse, Presses universitaires de Toulouse – Le Mirail, 2006.

DEFFONTAINES 1932, 2000 : DEFFONTAINES (Pierre), *Les hommes et leurs travaux dans les pays de la Moyenne Garonne (Agenais, Bas-Quercy)*, Lille, 1932 (réédition Librairie Quesseveur, Agen, 2000).

DOSSAT 1965 : DOSSAT (Yves), « Les chartes de coutumes d'Alphonse de Poitiers du type de Castelsagrat et la charte de Novilla (janvier 1270) », *Annales du Midi*, t. 77, n° 71, 1965, p. 21-30.

DUCASSE 1960 : DUCASSE (Jean), « Des ambans ou auvans, rues couvertes des bastides », *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. XXVIII, 1960, n° 97, p. 65-80 et n° 98, p. 89-110.

FARAVEL 2015 : FARAVEL (Sylvie), « Les “couverts” ou “arcades” dans les bastides du Sud-Ouest de la France », dans *Il portici di Bologna nel contesto europeo*, a cura di Francesca BOCCHI & Rosa SMURRA, Bologne, Luca Sossella Ed., 2015, p. 211-224.

FOURNIER & GUÉBIN 1959 : FOURNIER (Pierre-François), GUÉBIN (Pascal), *Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers : arrêts de son parlement tenu à Toulouse et textes annexes (1249-1271)*, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Paris, Imprimerie nationale, 1959.

FRIEDMAN 2015 : FRIEDMAN (David), « Couvert, Laube, Portico and the Urban Systems of Medieval Founded Towns », dans *I portici di Bologna nel contesto europeo*, a cura di Francesca BOCCHI & Rosa SMURRA, Bologne, Luca Sossella Edizioni, 2015, p. 187-197.

GARRIGOU GRANDCHAMP 1998 : GARRIGOU GRANDCHAMP (Pierre), « L'architecture domestique des bastides périgourdines aux XIII^e et XIV^e siècles », *Congrès archéologique de France, Périgord*, 1998, p. 47-72.

GARRIGOU GRANDCHAMP 2014 : GARRIGOU GRANDCHAMP (Pierre), « Saint-Antonin, maisons des XIII^e et XIV^e siècles », *Congrès archéologique de France, Tarn-et-Garonne*, 2014, p. 447-471.

GAYNE 1978 : GAYNE (chanoine Pierre), « Castelsagrat », dans *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Montauban*, Éditions de l'association Montmurat – Montauriol, Montauban, 1978, p. 32-33.

HIGOUNET 1982, 1992 : HIGOUNET (Charles), « La place dans les bastides médiévales », dans « *Plazas* » et *sociabilité en Europe et Amérique latine*, Publications de la Casa de Velázquez, Paris, De Boccard, 1982, p. 119-129 (rééd. dans, *Villes, sociétés et économies médiévales*, Talence, 1992, p. 51-63).

Indicateur 1987 : *Bas-Quercy. Indicateur du Patrimoine Architectural, Région Midi-Pyrénées, Département du Tarn-et-Garonne, Inventaire général*, 1987.

MÉRAS 1968 : MÉRAS (Mathieu), « L'architecture d'une bastide du XIII^e siècle : Castelsagrat », *Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. 94, 1968, p. 25-29.

MOULENCQ 1879-1894, 1991 : MOULENCQ (François), *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, t. III, 1879-1894, p. 201-212 (réédition, Res Universis, 1991).

PASSERAT 1994 : PASSERAT (abbé Georges), « La fondation des bastides de Castelsagrat et de Montjoi », *Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. 119, 1994, p. 223-233.

PÉTROWISTE 2007 : PÉTROWISTE (Judicaël), *Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge, le réseau des bourgs marchands du Midi toulousain (XI^e-milieu du XIV^e siècle)*, thèse de doctorat, Université de Toulouse – Le Mirail, 2007 (3 vol.).

POTTIER 1877 : POTTIER (chanoine Fernand), « Procès-verbaux des séances, août 1877 », *Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. V, 1877, p. 285 (visite à Castelsagrat).

PRADALIER-SCHLUMBERGER 2014 : PRADALIER-SCHLUMBERGER (Michèle), « Castelsarrasin, église Saint-Sauveur. Architecture », *Congrès archéologique de France, Tarn-et-Garonne*, 2014, p. 153-161.

RANDOLPH 1994 : RANDOLPH (Adrian), « The Bastides of Southwest France », *The Art Bulletin*, vol. LXXVII, 1994, p. 290-307.

RÉBOUIS 1887 : RÉBOUIS (Émile), « Coutumes de Castelsagrat », *Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XV, 1887, p. 81-116.

VIGIÉ 1907 : VIGIÉ (Albert), « Les bastides du Périgord », *Bulletin de l'Académie des sciences, lettres et arts de Montpellier*, 1907, 2^e série, t. I.II (tiré à part, Montpellier, 1907).

SCCELLÈS 1999 : SCCELLÈS (Maurice), *Cahors, Ville et architecture civile au Moyen Âge*, Cahiers du patrimoine n° 54, Paris, Éditions du patrimoine, 1999.

SÉRAPHIN *et alii* 1988 : LAURET (Alain), MALEBRANCHE (Raymond), SÉRAPHIN (Gilles), *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, Éditions Milan, Toulouse, 1988.

SÉRAPHIN 2002 : SÉRAPHIN (Gilles), « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », dans *M.S.A.M.F., La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, hors série, 2002, p. 145-202.